

2m11.2511.8

Université de Montréal

Ethnicité, tribalisme et sous-développement en Afrique:
le cas de la République de Djibouti

Par
Osman Houssein Chirdon

Département de Sociologie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en Sociologie

Septembre 1996

© Osman Houssein Chirdon, 1996



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

Ethnicité, tribalisme et sous-développement en
Afrique: le cas de la République de Djibouti

présenté par

Osman Houssein Chirdon

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Jacques Hamel	président du jury
Christopher McAll	directeur de recherche
Paul Sabourin	membre du jury

Mémoire accepté le: 19 décembre 1996

SOMMAIRE

Ce mémoire se situe à la croisée de la sociologie du développement et la sociologie des relations ethniques. Il porte sur le lien entre l'ethnicité, le tribalisme et le sous-développement en Afrique.

Le tribalisme, de même que l'ethnicité, sont perçus comme un des problèmes sociaux majeurs de l'Afrique. Plusieurs écrits (journaux, livres, revues spécialisées...etc) paraissent régulièrement pour analyser ce phénomène généralement défini comme une manifestation du passé "primitif". Cette idéologie est celle qui alimente le plus la pensée politique des dirigeants africains. C'est dans cette logique que s'explique le geste de l'ancien dictateur somalien qui, peu de temps après son accession au pouvoir, a organisé des "funérailles populaires" laissant croire à l'inhumation du tribalisme.

Cependant, certains chercheurs en sciences sociales dépassent cette idéologie qui trouve ses origines dans l'anthropologie coloniale et envisagent l'ethnicité ou le tribalisme contemporain comme une expression de phénomènes d'ordre social, économique et politique. Cette position a permis la formulation de notre problématique.

En nous intéressant au rapport entre l'ethnicité, le tribalisme et le sous-développement, le sous-développement étant entendu comme un fait social total, nous pensons que, loin d'être une résurgence du traditionalisme pré-colonial, le tribalisme contemporain exprimerait des rapports sociaux (locaux) qui sont en partie constitutifs d'un mode de développement (global) conduisant au

sous-développement. Par un fait social total, nous entendons un fait à la fois économique, social, politique, historique et culturel.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons choisi la République de Djibouti pour en faire une étude de cas, car il est difficile, voire impossible, d'étudier tous les pays de l'Afrique dans une seule étude. Dans le but de démontrer la valeur méthodologique du cas, nous avons caractérisé Djibouti comme un pays sous-développé en privilégiant certains indicateurs comme l'hypertrophie du secteur tertiaire de l'économie, l'urbanisation accélérée, le faible niveau d'éducation, le chômage endémique et la dépendance. Ensuite, nous avons mis en relief le lien entre ces facteurs de sous-développement locaux et le développement inégal mondial.

A la lumière de nos analyses, nous avons constaté jusqu'à quel point l'articulation entre le développement inégal global et ses contradictions locales, ce qu'on appelle couramment "sous-développement", pourrait alimenter le tribalisme. Nous avons démontré comment l'ethnicité ou le tribalisme, sans se réduire à une simple expression du "traditionalisme", peut être influencé par la dépendance suscitée notamment par l'urbanisation accélérée et l'aide internationale. Par exemple, nous avons vu, entre autres, comment le chômage endémique et le manque d'éducation obligent la majorité des Djiboutiens à s'appuyer sur la solidarité tribale dont découle le loyalisme tribal.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	i
Table des matières	iii
Liste des cartes et des tableaux	v
Remerciements.	vi

PREMIÈRE PARTIE: ETHNICITÉ, TRIBALISME ET SOUS-DÉVELOPPEMENT

Chapitre 1

Introduction, problématique et méthodologie	2
1.1 .Etude de cas	4
1.2 .La république de Djibouti	6
1.3 .Division du travail	8

Chapitre 2

Ethnicité et tribalisme en sciences sociales	10
2.1 .Ethnicité: définition	10
2.2 .Ethnicité et tribalisme: débats théoriques en Afrique	18
2.3 .Conclusion	22

Chapitre 3

Le sous-développement: concept ambigu.	23
3.1 .La théorie libérale.	23
3.2 .La vision culturaliste.	28
3.3 .La théorie du développement inégal.	30
3.4 .Conclusion	32

Chapitre 4

Ethnicité, tribalisme et sous-développement en Afrique .	34
4.1 .L'économie africaine	34
4.2 .La politique de l'Afrique.	41
4.3 .La place de l'ethnicité et du tribalisme	47

DEUXIÈME PARTIE: ÉTUDE DE CAS

Chapitre 5

Djibouti comme étude de cas.	52
5.1 .Introduction.	52
5.2 .Djibouti, un pays sous-développé?.	55

Chapitre 6

Débats sur les origines du sous-développement de Djibouti.	67
6.1 .Les facteurs "exogènes"	67
6.2 .Les facteurs "endogènes"	72
6.3 .Conclusion	77

Chapitre 7

Bref éclairage sur l'histoire des conflits sociaux en République de Djibouti	79
7.1 .La violence au sein de la communauté somali de 1949	79
7.2 .L'explosion sociale de 1966	81
7.3 .Le conflit entre les Afars et les Somalis de 1976	83
7.4 .Conclusion	85

TROISIÈME PARTIE: ETHNICITÉ, TRIBALISME ET SOUS-DÉVELOPPEMENT, LE CAS DJIBOUTIEN

Chapitre 8

Ethnicité, tribalisme et sous-développement en République de Djibouti	87
---	----

Chapitre 9

Conclusion générale	97
Bibliographie	100

Liste des cartes et des tableaux

Carte

Carte géographique et administrative de la République de Djibouti	53
--	----

Tableau 1

Demandes d'emplois et placements	57
--	----

Tableau 2

Répartition géographique de la population	60
---	----

Tableau 3

Evolution du taux d'admission scolaire	63
--	----

Tableau 4

Evolution du taux de passage du primaire au secondaire	64
--	----

Tableau 5

Evolution du taux de finissants du secondaire	64
---	----

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de recherche Monsieur Christopher McAll dont l'encadrement et les conseils judicieux m'ont permis à bien mener ce projet.

Mes remerciements vont également à la Bibliothèque des lettres et des sciences humaines de l'Université de Montréal et surtout à l'aimable personnel du Service de Prêt entre Bibliothèques qui, en faisant venir la majeure partie de la documentation sur Djibouti des Etats-unis et de France, a beaucoup contribué à ce travail.

Merci à Idriss "22" et à Akli. Leur aide en matière de l'utilisation du traitement de texte m'a été précieuse.

PREMIÈRE PARTIE: ETHNICITÉ, TRIBALISME ET SOUS-DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE 1

Introduction, problématique et méthodologie

En Afrique, plusieurs auteurs qui étudient l'ethnicité ou le tribalisme adoptent un cadre d'analyse "culturaliste", c'est-à-dire, une perspective qui place le fondement de la manifestation ethnique ou tribale dans la culture. Selon cette vision, qui a fait la notoriété de la presse occidentale en la matière, on perçoit l'ethnicité ou le tribalisme comme une résurgence du "primitivisme" de la société africaine traditionnelle¹.

Cependant, certains spécialistes des sciences sociales, sociologues, anthropologues et économistes entre autres, récusent ces explications qui, selon eux, masquent d'autres problèmes de nature sociale, économique, politique et culturelle. Ces derniers envisagent la manifestation ethnique ou tribale dans les pays africains en trois périodes qui se sont succédé: les ères précoloniale, coloniale et postcoloniale. Le tribalisme qui, ne serait pas perçu négativement comme actuellement, remplissait une fonction d'identité culturelle dans les sociétés précoloniales. Selon Lombard (1969), le tribalisme "traditionnel" serait comparable à celui qui est toujours en vigueur dans les campagnes africaines et les déchirements ethniques ne seraient pas aussi exacerbés qu'à nos jours.

¹Sur ce sujet, voir entre autres Amselle, Jean-Loup (1990) et Bayart, Jean-François (1983)

La colonisation aurait des effets négatifs sur le tribalisme. Par exemple, Sylla souligne que, dans le but de faciliter leur pénétration et leur colonisation, les impérialistes européens auraient adopté le tribalisme, qui jusque là symbolisait le consensus social et le moyen d'identification pour les sociétés africaines, comme un système politique. D'où la transformation du tribalisme ancien et l'émergence de nouvelles formes, qui s'expliquent, selon Copans (1989), par des contradictions externes et de nature sociale, économique et politique.

Ainsi, selon les auteurs, la politique de "diviser pour régner" de l'administration coloniale aurait déformé le tribalisme. Mais, les contradictions laissées par celle-ci et qui font surface à l'époque postcoloniale constituent de véritables enjeux qui sont souvent confondus avec le tribalisme. Donc, le tribalisme contemporain traduirait un état de sous-développement plutôt qu'une volonté de retour vers le passé "archaïque".

Ces argumentations semblent dépasser le réductionnisme de la vision "culturaliste". Mais compte tenu de la vaste étendue de l'Afrique et du caractère général du concept de "sous-développement", ces explications ne nous permettent pas la vérification du lien entre l'ethnicité ou le tribalisme et le sous-développement. D'où la pertinence de notre étude qui se veut sans aucune prétention une percée plutôt qu'une explication exhaustive.

En nous intéressant au rapport entre l'ethnicité, le tribalisme et le sous-développement, notre objet d'étude vise à vérifier principalement l'hypothèse suivante: en Afrique, le tribalisme exprime des rapports sociaux (locaux) qui sont en partie constitutifs d'un mode de développement (global) conduisant au sous-développement.

Cependant, une question de méthode s'impose quant à la délimitation de notre sujet. En fait, comme il est difficile voire, impossible, de traiter la situation économique, sociale et politique de tous les pays africains dans une seule étude, nous avons choisi la République de Djibouti pour en faire une étude de cas. Mais qu'est-ce qu'on entend par étude de cas en sociologie? Et pourquoi la République de Djibouti?

1.1 Etude de cas

Pour plusieurs auteurs où il ne serait science que du général, c'est-à-dire de l'universel par opposition au particulier, l'étude de cas demeure une démarche descriptive et restrictive qui ne permet ni l'élaboration d'une explication (cause/effet), ni le pouvoir de généralisation.

Selon Bruyne (1974), l'étude de cas peut avoir une visée exploratoire dans le sens où l'on cherche à découvrir des nouvelles problématiques ou à vérifier la portée de celles déjà existantes ou encore à suggérer des hypothèses. Elle peut se présenter aussi sous forme d'une description d'un cas sans cependant revendiquer le pouvoir de généralisation. Enfin, elle peut être clinique ou évaluative et mener à une intervention pour remédier à une situation pratique. Dans les trois cas, ajoute-t-il, l'étude de cas ne peut s'avérer scientifique que si elle remplit certaines conditions: entre autres, elle doit être liée à un processus de recherche défini plus largement; elle doit être attachée à une problématique théorique ou à une hypothèse dont l'étude permettrait la vérification. Sans cela, l'étude de cas ne resterait qu'une description empirique (une accumulation de faits) sans aucun intérêt méthodologique.

En sociologie comme en tout autre science, il est impossible de saisir son objet d'étude dans son ensemble, d'où la nécessité de le réduire. C'est cette réduction qui va permettre, selon Granger (1979), la désingularisation, c'est-à-dire, le passage du local au global qui peut s'opérer en suivant trois étapes: décrire, comprendre et expliquer.

La description constitue la mise en évidence d'un tout et le découpage de ses parties. La compréhension consiste à observer les relations et les contraintes entre les parties découpées par la description. Enfin, l'explication restructure les éléments ci-dessus mentionnés afin d'en arriver à une généralisation. Ceci dit, l'étude de cas ne se limite pas au seul cas observé, elle a également une visée de généralité.

Selon Hamel (1995), l'étude de cas se présente en quelque sorte comme une expérience en laboratoire permettant de discerner un phénomène à partir de sa singularité. D'ailleurs, il écrit:

En effet, le cas, constitue une sorte de dispositif ingénieux propre à conduire une étude dans des conditions idéales, à l'exemple des dispositifs expérimentaux par lesquels sont constitués en laboratoire des parties ou des processus de la nature. (Hamel, 1995 :110)

Pour remplir ces conditions, le cas doit être étudié avec méthode. En d'autres mots, c'est en vertu de sa valeur méthodologique qu'un cas peut constituer le moyen par excellence pour expliquer un objet d'étude.

1.2 La République de Djibouti

La République de Djibouti possède certains éléments qui pourraient satisfaire ces conditions, car c'est un pays qui, à cause de la création "artificielle" due aux Français, a fait les frais de la colonisation. De plus, ce pays a l'avantage d'être une petite entité physique et géographique, ce qui permet une observation relativement facile par rapport aux autres pays africains de vaste étendue territoriale comme l'Ethiopie ou la Somalie. Mais ce qui est encore plus intéressant, Djibouti connaît un développement inégal marqué dans l'espace: nord/sud et "vraie ville"/reste du pays. En Afrique, on a tendance à expliquer le tribalisme par la différence culturelle, religieuse ou de mode de vie² mais Djibouti a la particularité d'être une société type du point de vue de la culture, du mode de vie et de la religion.

Notre objet de recherche ne serait saisissable que par des données empiriques. En d'autres termes, pour vérifier nos hypothèses, il nous faut des matériaux. Donc, pour faire apparaître notre objet de recherche dans les données, nous allons procéder à un découpage qui repose sur le sens large que nous avons attribué au phénomène du sous-développement. Cependant, comme le sous-développement est un phénomène très vaste et difficile à cerner, nous allons nous limiter à certains indicateurs.

²Chrétien (1985) explique que, à cause de l'absence de différences linguistiques et culturelles entre Tutsi et Hutu au Burundi et au Rwanda, certains auteurs cherchent à déceler les particularités entre ces deux groupes du point de vue de leur mode de vie de pasteurs/agriculteurs en les caricaturant "seigneurs Tutsi"/"serfs Hutu".

Pour caractériser l'état de développement de la République de Djibouti, la Banque Mondiale (1995) fournit certains indicateurs sociaux dont les dépenses publiques allouées aux services sociaux et la mortalité infantile. Suivant Aden Hersi (1984), le Plan d'Orientation (1991) et surtout à la lumière de nos propres connaissances du pays, les indicateurs avancés par la Banque Mondiale ne nous semblent pas pertinents, parce que le système de mesures tenu pour universel de cette institution ne tient pas compte des particularités des pays du Tiers-Monde, d'où leur substitution par d'autres: l'urbanisation, l'éducation, le chômage, l'économie informelle, l'hypertrophie de l'économie tertiaire et la dépendance du pays face à l'étranger. Par urbanisation, nous entendons la concentration de la population dans la seule ville de Djibouti et ses conséquences tant dans le cadre de vie urbain que rural. Quant à l'éducation, notre analyse ne concerne que l'école publique. Par manque de données, les écoles privées peu développées et les écoles coraniques échappent à notre investigation. L'évaluation du chômage pose des problèmes en raison de la non-validité³ des critères habituels utilisés dans ce pays comme dans la plupart des pays du Tiers-Monde. En nous appuyant sur Aden Hersi (1984), nous pensons que toute personne ayant perdu son emploi ou qui n'a jamais travaillé et qui vit sous la dépendance des autres peut être considérée comme chômeur.

³Aden Hersi (1984) relève que les mesures statistiques ne considèrent pas comme des chômeurs les gens qui n'ont jamais travaillé et ceux qui n'ont aucune qualification pour se trouver un emploi.

Même si elles sont peu nombreuses, à cause de la rareté de documentation sur ce pays, les données que nous allons utiliser sont déjà construites. Il s'agit des rapports officiels ou des annuaires statistiques⁴ du gouvernement djiboutien renfermant des informations économiques, politiques, éducatives et sanitaires⁵; des rapports produits par des agences de l'O.N.U⁶ sur, par exemple, l'économie du pays et le statut de la femme; des mémoires et des thèses basés sur le développement économique et social du pays; des journaux et des ouvrages généraux; et enfin des articles de revues scientifiques sur la sédentarisation, les problèmes économiques et surtout sur le rapport entre la ville et la campagne.

Avant d'aborder l'étude de cas, il importe de présenter le plan que nous allons adopter pour mener à terme ce mémoire.

1.3 Division du travail

Afin d'aborder ce sujet où le sens commun côtoie les connaissances scientifiques, notre travail se subdivise en trois parties. Dans la première étape, nous chercherons à définir les cadres conceptuels et méthodologiques du mémoire. Nous traiterons dans la deuxième et troisième étapes du sous-développement de Djibouti et son lien avec le tribalisme.

⁴ Il faut voir ces données comme des simples estimations à cause de leur marge d'erreur très élevée.

⁵Nous utiliserons, entre autres, le *Plan d'Orientation* (1991) du ministère de la Planification et *L'Annuaire Statistique* (1989) de la Direction Nationale des Statistiques.

⁶Ces agences sont: Bureau International du Travail, Commission Économique pour l'Afrique et Banque Mondiale

Notre argumentation qui respecte cette division du mémoire en trois parties, comprend neuf chapitres. Dans ce premier chapitre, en plus d'introduire le sujet, nous avons exposé la problématique et la méthode de travail dont nous nous proposerons dans le cadre de ce mémoire. Dans les deuxième et troisième chapitres, nous tenterons de définir respectivement les concepts d'ethnicité/tribalisme et du sous-développement. Le quatrième chapitre qui clôt cette partie se consacre essentiellement à l'articulation de ces dits concepts dans le contexte général de l'Afrique.

La deuxième et la troisième parties du mémoire, qui présentent la République de Djibouti comme étude de cas, renferment quatre chapitres. Alors que le cinquième et le sixième chapitres s'intéressent à l'état de développement de Djibouti, le septième chapitre traite du problème dit "ethnique" ou "tribal" dans l'histoire de ce pays. Dans le chapitre 8, qui reflète mieux notre position dans ces débats, nous analyserons le rapport entre l'ethnicité, le tribalisme et le sous-développement en République de Djibouti. Enfin, au dernier chapitre, nous résumerons nos analyses par une conclusion générale.

CHAPITRE 2

Ethnicité et tribalisme en sciences sociales

2.1. Ethnicité: définition

L'usage du concept de l'ethnicité est très récent dans la littérature française. Introduit par les anthropologues anglo-saxons, ce terme dérive de l'ethnie, concept plus ancien et largement utilisé par les Français, surtout au dix-neuvième siècle, avec une connotation raciale⁷. D'ailleurs, dans la tradition française on a toujours tendance à donner plus d'importance à l'ethnie qu'à l'ethnicité.

A l'époque moderne, la définition de l'ethnicité, divise les spécialistes en sciences sociales. Certains auteurs mettent en relief le manque de précision qui règne au sein des sociologues et des anthropologues. Par exemple, Nicolas (1972) définit l'ethnie comme un concept qui

compte parmi les plus usitées et les moins précises des notions sociologiques. Forgé dans un contexte scientifique et social très particulier et localisé dans le temps, la réalité qu'il prétend circonscrire échappe de toute part au cadre de sa définition" (Nicolas 1972 :1021)

Ainsi, plusieurs auteurs de différentes tendances tentent de circonscrire le concept de l'ethnicité. Nous allons nous limiter, dans ce chapitre, à l'examen de certaines de ces définitions.

⁷Parmi les auteurs qui utilisent ce terme avec une connotation raciale, Amselle (1990) mentionne Gobineau et Vacher de Lapouge

Parmi les auteurs à étudier certains sont plus "objectivistes" tandis que d'autres sont plus "subjectivistes". Dans l'approche dite "objective", l'ethnicité se réfère soit à des traits biologiques (origine commune, sang, hérédité), soit à la culture d'un groupe qui se cristallise dans des coutumes et des traditions de diverse nature, par exemple, alimentaire et vestimentaire.

L'argumentation de Roland Breton (1981) s'inscrit dans cette dernière perspective. Selon l'auteur, le groupe ethnique se caractérise essentiellement par sa culture. Cependant, la culture ne peut se réduire à son seul aspect linguistique. En d'autres termes, la langue constitue un élément parmi d'autres caractéristiques culturelles. Le groupe ethnique est défini par Roland Breton comme:

un groupe d'individus liés par un complexe de caractères communs -anthropologiques, linguistiques, politico-historiques, etc - dont l'association constitue un système propre, une structure essentiellement culturelle: une culture.
(Breton, Roland, 1981 : 8)

Tous ces critères d'identification changent d'un groupe ethnique à un autre. Il se peut que l'origine anthropologique se montre importante dans un cas, alors que l'usage linguistique ou la communauté de territoire ou de religion restent les plus valables dans d'autres cas. Seule une évaluation de chaque groupe ethnique pourrait permettre de savoir lequel de ces critères objectifs est le plus important pour la définition du groupe ethnique.

En caractérisant l'ethnicité par la culture perçue comme une entité immuable et homogène, cette position représente un exemple de la vision objectiviste-culturaliste.

Cependant, les objectivistes ne sont pas tous des culturalistes car, d'autres auteurs influencés par les sciences de la nature (et surtout la sociobiologie) accordent une place prépondérante au facteur biologique dans leur acception de l'ethnicité. Ces derniers qui sont dits "naturalistes" pour la simple raison qu'ils naturalisent les phénomènes sociaux, se différencient nettement de culturalistes.

D'après Van den Berghe (1978), par exemple, l'origine de l'ethnicité reposerait sur un fondement biologique, c'est-à-dire sur une formation de plusieurs clans dont le principe d'ascendance serait comparable à celle de la famille. Or, l'ethnicité ne serait qu'une famille élargie dont la descendance commune ne serait pas fictive mais plutôt réelle et naturelle, d'où la différence des groupes ethniques. La culture, sans être négligeable, doit être subordonnée à ce qu'il appelle "l'infrastructure", c'est-à-dire, à la base biologique. L'analogie avec le marxisme est frappante.

L'ethnicité définie selon les lois de la sélection naturelle se confond avec les sentiments d'inclusion et d'exclusion qui sont en vigueur dans les sociétés animales, c'est-à-dire les sentiments pour maximiser les chances de survie. D'ailleurs l'auteur écrit:

Ethnic and Racial sentiments often seen irrational because they have an underlying driving force of their own, which is ultimately the blunt, purposeless natural selection genes that are reproductively successful. (Van den Berghe, 1978 :35)

Expliquant la part de l'ethnicité dans les conflits sociaux en Afrique, Van den Berghe (1971) évoque trois types de conflits. Si les mouvements sécessionnistes, c'est-à-dire, ceux qui revendiquent l'autonomie régionale face au gouvernement central, sont regardés comme la première source de ces conflits, la deuxième cause serait

de nature économique et sociale touchant, entre autres choses, l'inégalité entre les groupes ethniques. Mais l'auteur accorde plus d'importance au troisième type de conflit qui reposerait sur la lutte pour le pouvoir et la richesse par laquelle les groupes ethniques tentent de sauvegarder leur survie. Le manque des ressources serait la source majeure de ce type de conflit.

Cette thèse s'éloigne de la tradition sociologique où le social s'explique par le social. Elle se confond avec le sens commun selon lequel, l'ethnicité, étant fondé sur le lien du sang, serait le résultat d'un processus de fractionnement d'une grande famille qui s'est perpétuée dans le temps et selon la logique de la parenté. Vu sous cet angle, l'ethnicité serait une "donnée naturelle". D'autres auteurs s'opposent à cette conception réductionniste et proposent des définitions plus "subjectives".

Weber (1971), par exemple, fut un des premiers sociologues à situer les différences de culture dans la construction des rapports entre les groupes sociaux. Même si l'ethnicité est souvent caractérisée par la culture, la culture ne peut être une donnée naturelle. Il définit les "groupes ethniques" comme des groupes humains qui se caractérisent par une croyance subjective au sujet de leur origine commune à cause de la similitude de leurs traits physiques, des coutumes ou des souvenirs partagés et hérités de la colonisation ou de l'immigration.

D'autres chercheurs s'opposent également à l'idée selon laquelle, l'ethnicité ne puisse être saisissable que par les seuls critères objectifs. Pour Mercier (1961), par exemple, le groupe ethnique est ce que ses membres se disent être, mais il ajoute que, comme les frontières ethniques ne sont pas stables, on est obligé d'élaborer une nouvelle théorie à chaque fois qu'on a affaire à une ethnie si on se fie aux seules notions objectives. En fait, ce qui est valable pour une ethnie ne l'est pas nécessairement pour les

autres. Nicolas (1972), définit l'ethnie comme:

un ensemble social relativement clos et durable, enraciné dans un passé de caractère plus ou moins mythique. Ce groupe a un nom, des coutumes, des valeurs, généralement une langue propres. Il s'affirme comme différent de ses voisins. (Nicolas, 1972 :104)

Mais les caractères objectifs tels la langue et la religion ne sont pas suffisants car, argumente-t-il, un groupe peut revendiquer l'appartenance à une telle formation ethnique tandis que ses ancêtres peuvent se réclamer d'un autre groupe. Tout ceci montre la relativité de la langue et de la culture, ainsi que leurs limites en tant que critères pour établir l'unité d'un groupe ethnique.

Cette relativité culturelle se précise avec Barth (1969). Celui-ci identifie le groupe ethnique comme une population qui a satisfait quatre critères à savoir: 1) une reproduction biologique, 2) des valeurs culturelles partagées qui se cristallisent dans des formes culturelles ayant une unité observable, 3) un champ de communication et d'interaction, 4) et enfin un sentiment d'appartenance à la fois auto-attribué et attribué par les autres groupes ethniques.

L'auteur s'éloigne de cette définition pour donner la plus grande importance au dernier point, c'est-à-dire, celui d'attribution catégorielle. Pour lui, cette attribution catégorielle est ethnique dans le sens où la dichotomisation entre les groupes en contact demeure, en dépit du changement ou de la disparition des traits culturels et de l'organisation sociale. Cela renvoie à la présence de frontières qui classifient les groupes selon leur identité respective. Par exemple, le fait de considérer les autres comme des étrangers ou des membres d'un autre

groupe ethnique suppose la reconnaissance de ces frontières qui n'ont rien de naturel ou de culturel. Ces frontières fluctuantes et non immuables sont de nature sociale et elles sont socialement construites par les acteurs eux-mêmes.

Le maintien des frontières étant régi par une série de critères d'exclusion et d'inclusion, l'interaction ne peut effacer la différence ethnoculturelle. Par exemple, l'interaction de deux groupes gallas d'Éthiopie étudiés par Knutsson (1969) illustre bien le caractère social de l'identité ethnique. Les Gallas de Shoa , essentiellement des riches fermiers sédentaires qui se sont mélangés avec les groupes dominants amharas, sans s'identifier à ces derniers, se différencient de leurs cousins Gallas-Arsis, des pasteurs économiquement pauvres et vivant dans les régions d'Arussi et de Bali. Les deux groupes entretiennent de relations de "supérieurs"/ "inférieurs". Ainsi que le note l'auteur, l'ethnicité ne serait qu'une stratégie permettant au dominant de préserver ou d'augmenter les ressources sociales en sa possession.

Ethnicity becomes not one single unversally applicable term but rather the representation of a wide range of inter-relations in which the dominant reference is to an ethnic status ascribed on the basis of birth, langage, and socialisation. (Knutsson, 1969 :99)

Raymond Breton (1983) ajoute une dimension politique à cette définition. D'après lui, en plus d'être économique, sociale et culturelle, la communauté ethnique est également une entité politique car la construction de l'identité du groupe et des frontières avec les autres suppose des choix collectifs d'où l'opposition entre les membres et inévitablement les conflits entre les communautés ethniques.

Comme l'on peut constater, la définition de l'ethnicité diffère

d'un auteur à l'autre. Les critères comme nom, langue, coutumes ou valeurs partagées semblent se trouver dans des différentes acceptions, mais c'est le fait de représenter l'ethnicité comme idéologie qui caractérise le mieux ces auteurs. Ces derniers, semblant plus subjectivistes, s'opposent ainsi au déterminisme biologique et culturel du courant objectiviste. Toutefois, il est difficile d'établir une classification exhaustive des auteurs de ces deux courants de pensée. Car, c'est rare qu'un chercheur opte uniquement pour le subjectivisme ou l'objectivisme. Et nombreux sont ceux qui combinent les deux visions dans leur définition.

Pour Isajiw (1981), la meilleure définition de l'ethnicité est celle qui tient compte de la différence spécifique, c'est-à-dire, la culture. Un groupe ethnique est un groupe qui descend ou se croit descendre d'un même ancêtre. Par ancêtre commun, l'auteur entend une culture partagée par l'ensemble des membres du groupe. Ainsi, il place la culture à la base de sa définition de l'ethnicité. mais le qualificatif d'"involontaire" laisse place à l'interprétation.

We can thus state our general definition of ethnicity as referring to an involuntary group of people who share the same culture. (Isajiw, 1980: 22)

Le groupe ethnique est involontaire dans le sens où il est hérité de la génération antérieure. On ne choisit pas le groupe auquel on appartient, on devient ethnique par naissance. Fondée sur la culture partagée et transmise d'une génération à une autre, l'ethnicité ne serait ainsi qu'une affaire de naissance.

D'autres auteurs, tout en considérant l'apport explicatif des visions objectiviste et subjectiviste, rejettent les idées naturalistes reposant sur le principe de "*kin affinity*" et les

postulats culturalistes basés essentiellement sur les traits observables des groupes ethniques. Selon Juteau par exemple, le groupe ethnique est un phénomène social qui renferme dans sa définition une part d'objectif et une part de subjectif.

Le groupe ethnique est un fait social, non un donné biologique. Ce fait social comporte une part d'objectif et une part de subjectif, il se comprend dans le contexte d'un rapport entre ces groupes où sont mobilisés des agents ethniques, possesseurs d'une ethnicité qui se manifeste aux niveaux du comportement, de l'identité et de la mémoire collectives". (Juteau, 1983 : 44-45)

Ainsi, selon l'auteure, l'ethnicité ne peut être une affaire de naissance. En d'autres mots, on ne naît pas ethnique mais on le devient par le processus de socialisation qui commence dès la tendre enfance au sein de la famille et qui est surtout assuré par la mère. En formant des êtres ethniques, la famille est le lieu où le nouveau-né intériorise des normes et des valeurs du groupe ethnique par l'éducation maternelle.

Dans ce sens, la socialisation équivaut à l'humanisation ou à l'ethnicisation car dans les deux cas il s'agit de transmettre la mémoire collective du groupe social au nouveau-né. Donc, l'ethnicité est un fait social qui se produit non par la naissance ou par les caractéristiques culturelles observables mais bien plutôt par les relations sociales que les individus entretiennent entre eux.

2.2. Ethnicité et tribalisme: débats théoriques en Afrique

La notion de "tribu", bien qu'elle soit encore utilisée en sciences sociales, se présente comme un terme technique plutôt qu'un concept scientifique. Utilisée en une situation coloniale, cette notion se réfère à un type de société ou un stade de l'évolution sociale jugée inférieure ou primitive. C'est dans ce sens qu'on parle des tribus africaines, amérindiennes ou arabes.

Dans le cas africain qui nous intéresse particulièrement, certains auteurs font de ce terme le même usage que celui de l'ethnie. Nadel (1947), étant parmi ceux-là, constate que l'unité tribale dépend largement de l'organisation politique de ses membres. Et l'appartenance à ce groupe s'explique par la représentation que ses membres s'en font. Comme l'auteur le souligne, la réalité que la tribu désigne est avant tout idéologique:

The tribe exists, not in virtue of any objective unity or likeness, but in virtue of an ideological unity and a likeness accepted as a dogma. (Nadel, 1947 : 13)

Le groupe tribal se voit comme une formation sociale possédant une identité propre et une culture distincte des autres, mais il y a des groupes tribaux qui, tout en possédant cette particularité, ne se perçoivent pas comme constituant une seule tribu, et d'autres qui revendiquent cette particularité sans la posséder vraiment.

Par contre d'autres auteurs tels Dozon (1985) et Lombard (1969), définissent la tribu comme un sous-groupe ethnique ou comme un type d'organisation propre aux sociétés segmentaires. Selon Dozon (1985), par exemple, la tribu renvoie à une organisation sociale "inférieure" de l'ethnie:

En fait, pour saisir une unité sociologique un tant soit peu pertinent, il faut descendre au niveau inférieur à celui de l'ethnie, c'est-à-dire, au niveau de ce qu'on appelle couramment la tribu. (Dozon, 1985 : 60)

En établissant une distinction entre les sociétés sédentaires et les sociétés pastorales en Afrique, Lombard (1969) attribue lui aussi à l'ethnie un sens englobant la tribu. Dans le contexte traditionnel de sociétés africaines sédentaires, écrit-il, les termes "ethnie" et "tribu" sont confondus et désignent une réalité dont la signification se structure autour de l'origine, de la langue, de la culture commune et d'une conscience d'appartenance. Mais la tribu prend des caractéristiques semblables à celles du clan et devient une organisation inférieure de l'ethnie dans les sociétés pastorales. Il donne comme exemple les Somalis d'Ethiopie et les populations nilotiques du Soudan. La tribu est ainsi définie comme un ordre social hiérarchiquement inférieur de l'ethnie. Cette hiérarchisation se comprend encore mieux avec Bourdieu.

Dans ses études sur les sociétés kabyles d'Algérie, Bourdieu (1961) souligne qu'au delà de la structure familiale, la consanguinité cède la place à un lien de parenté fictif. Autrement dit, seule la famille constitue une structure légitime de la parenté héréditaire. A mesure que la famille s'élargit, le lien de sang devient plus ténu ou se transforme carrément en un lien fictif. Ceci donne lieu au "clan", c'est-à-dire, un ensemble de familles où les membres sont unis par le lien de "sang" mais auquel d'autres groupes de famille et d'origine différentes peuvent adhérer, et ainsi être adoptés et intégrés.

La tribu est, quant à elle, une association de deux ou plusieurs clans. Les membres d'une même tribu se disent frères de sang et honorent le culte de leur ancêtre commun, mais en réalité leur fraternité est plutôt de nature conventionnelle qu'héréditaire.

Bourdieu définit la tribu de la manière suivante:

La tribu est une fédération de fractions, dont les membres se disent issus d'un même ancêtre commun, honoré d'un culte. (Bourdieu, 1963 :72)

La plupart de tribus sont ainsi le produit de fédérations, mais ces fédérations sont vagues et difficiles à cerner. L'existence de la conscience tribale a souvent une signification politique. Les clans s'unissent pour s'opposer à une menace ou un ennemi commun. Selon l'auteur, la parenté "fictive" est perpétuée et légitimée par le processus généalogique. Ainsi, la filiation généalogique, récitée et apprise par coeur dès l'enfance, répondrait à cette conviction de placer l'ancêtre mythique comme le fondement de l'unité sociale.

En associant la tribu aux sociétés dites "primitives" ou à certaines populations tels les Somalis d'Ethiopie marginalisées par le pouvoir central et apparemment vouées à la disparition, ces auteurs semblent interpréter le tribalisme comme un vestige de la société traditionnelle.

D'autres auteurs établissent un lien plus "clair" entre le "traditionalisme" et le "tribalisme". D'après Amselle (1990), par exemple, le phénomène du tribalisme rural, à cause de l'immigration, se déplace vers les villes et arrive à regrouper des gens de même origine. Le tribalisme moderne qui se manifeste dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, soutient-il, s'avère être en continuité logique avec son "ancêtre" rural ou traditionnel. En plus, cet auteur établit un lien entre le régionalisme qui secoue l'Europe actuellement et le tribalisme qu'il qualifie tous deux de mouvements rétrogrades. D'ailleurs il écrit que :

ces mouvements de retour aux sources ou d'"authenticité" s'enracinent bien dans la réalité urbaine: ils sont une projection citadine sur une réalité rurale et passée purement imaginaire". (Amselle, 1990 : 973)

Le fait d'expliquer les conflits sociaux de l'Europe par le régionalisme et ceux des autres continents qui ont subi sa domination par le tribalisme traduirait peut être un rapport de domination. Mais d'abord, est-ce que le tribalisme serait synonyme de traditionalisme?

Cependant d'autres chercheurs semblent dépasser cette idée, qui s'est forgée avec l'ethnologie coloniale. Étant parmi ceux-là, Copans (1989) envisage le tribalisme comme phénomène social nouveau:

La tribu n'est plus à la limite qu'un signifié du passé précolonial et des formes sociales élémentaires. Mais les situations coloniale et postcoloniale ont donné naissance à de nouveaux tribalismes qui ne se réduisent pas à la simple mise à jour des tribalismes antérieurs. Ce phénomène secondaire est déterminé par les nouvelles contradictions sociales (d'origine externe) auxquelles les sociétés ethniques ou tribales se trouvent confrontées". (Copans, 1989 : 311)

En Afrique, sauf dans certains domaines de sciences humaines ou sociales, on parle de "tribalisme" plutôt que de "l'ethnicité". D'ailleurs avec les auteurs étudiés, tout se passe comme si le concept de l'ethnicité a été jugé impropre à la réalité africaine. Ceci explique notre choix d'utiliser la notion de tribalisme, malgré la charge idéologique que cela comporte, dans le but de faciliter la compréhension.

2.3 Conclusion

Selon nous, le tribalisme n'est ni une résurgence du passé ni un phénomène culturel ou naturel qui serait propre à certaines sociétés. Nous chercherons à mieux définir le tribalisme avec l'exemple de Djibouti mais à ce stade de la recherche nous nous limiterons à le caractériser comme un phénomène social exprimant de réclamations et de revendications nouvelles, c'est-à-dire, de nouvelles réalités de nature sociale, économique, politique entre autres. Autrement dit, le tribalisme exprimerait des contradictions qui se cristallisent dans l'état de sous-développement dans lequel se trouve l'Afrique. Ces contradictions qui sont sociales mais aussi économiques et politiques font l'objet du troisième chapitre de notre mémoire. Dans le prochain chapitre, nous traiterons d'un concept encore plus flou que les deux précédents, soit le sous-développement.

CHAPITRE 3

Le sous-développement: un concept ambigu

Le sous-développement, qui est associé à de nombreux qualificatifs tels non-industrialisé, attardé, arriéré, traditionnel, dominé, dépendant ou pauvre, est un concept ambigu et très délicat à cerner. Attribué généralement aux pays du Tiers-Monde, ce terme a tout son sens par rapport à une situation jugée "normale" et "universelle", soit l'Occident industrialisé et développé. Donc, le sous-développement a un sens plus politique que social ou économique. En d'autres mots, il serait dépourvu de sens sans cette comparaison à l'Occident.

Comme il est difficile de trouver une définition synthétique, scientifiquement convaincante, et acceptable par tous, nous allons essayer de privilégier trois approches parmi les différentes tendances qui traitent de la question: la théorie libérale, l'approche culturaliste et la théorie de la dépendance. Tout en reconnaissant le caractère arbitraire de notre choix, le but de ce chapitre consiste essentiellement à déceler le rapport entre ces approches théoriques, ainsi que leur force et leur faiblesse.

3.1. La théorie libérale

En fait, il n'y a pas une seule théorie libérale mais plusieurs. Toutefois, malgré qu'elles soient nombreuses et différentes les unes par rapport aux autres, ces théories ont un dénominateur commun, soit celui de percevoir le sous-développement comme une absence de développement, c'est-à-dire, un retard. Pour les auteurs libéraux, le blocage du développement serait antérieur à la colonisation et à la pénétration du capitalisme et seules les sociétés concernées en seraient responsables.

Si le sous-développement tient ainsi à des obstacles purement internes, la nature et les causes de ce retard "historique" ne font pas, cependant, l'unanimité chez les libéraux. Pour certains, et c'est le courant dominant de la pensée économique, le sous-développement s'explique sur la base du modèle de W. Rostow. Selon cet auteur, le sous-développement est une étape antérieure à la croissance économique où toutes les sociétés doivent passer.

On peut dire de toutes les sociétés qu'elles passent par l'une des cinq étapes suivantes: la société traditionnelle, les conditions préalables du démarrage, le démarrage, le progrès vers la maturité, et l'ère de consommation de masse. (Rostow, 1963 : 13)

Les pays sous-développés n'ont pas réuni toutes les conditions nécessaires. Donc, ils se trouvent bel et bien dans la deuxième ou la troisième étape de ce schéma évolutionniste.

Ainsi, comme une étape naturelle mais aussi nécessaire pour les pays qui cherchent à se développer, le sous-développement ne serait rien d'autre qu'une phase de transition. Selon cette théorie étagée, la société traditionnelle et le développement sont deux choses incompatibles. Comme une condition préalable au progrès économique, l'auteur préconise de transformer radicalement la société traditionnelle car, croit-il, dans ce type de société, les structures économiques, politiques, culturelles et mentales sont opposées à toute tentative de développement. Selon lui, Les pays sous-développés n'ont pas réuni toutes les conditions préalablement nécessaires à la croissance économique, d'où leur retard.

Il est utile, et en même temps, à peu près exact, de considérer que l'expansion actuellement constatée en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine, rappelle les étapes des conditions préalables et du démarrage par lesquelles sont passées d'autres sociétés à la fin du XVIIIe, au XIXe et au début du XXe siècle. (Rostow, 1963 :210)

Faut-il comprendre par là que ces pays sont en train de vivre le passé de l'Occident développé? Est-il suffisant de connaître le présent des pays développés pour présager l'avenir des pays sous-développés?

C'est bien dans cette perspective que s'inscrivent les thèses de Kabou et d'Etounga. Pour ces deux auteurs, les véritables causes du sous-développement résident dans la culture africaine. En d'autres mots, les mentalités africaines sont incompatibles avec le développement. Pour Kabou (1991), c'est l'Afrique qui a dit "non" au développement en décidant de se suicider dans son "ivresse culturelle". En d'autres mots, au lieu de se confiner dans son orgueil guidé par l'obsession de trouver des solutions de son propre cru aux problèmes qui se posent, l'Afrique devrait profiter des bienfaits de la modernité en demandant de l'aide à l'Occident. D'ailleurs, la question qu'elle se pose sur ce sujet semble sans équivoque.

Tout ne se passe-t-il pas comme si l'Afrique préférerait encore perdre du temps à feindre de chercher des solutions endogènes à ses problèmes plutôt que d'emprunter des idées à l'Occident? (Kabou, 1991 :36)

De ce point de vue, on doit comprendre le développement comme un phénomène intimement lié à la modernisation prêchée par l'Occident. Donc, l'Afrique doit se moderniser à l'image de l'Occident pour se développer.

Etounga (1991) va encore plus loin. Pour lui, l'Afrique est anti-économique et l'Africain est un piètre "homo economicus" pour qui la valeur d'un homme se mesure "par l'être et non par l'avoir". La société africaine est tournée vers le passé. Dominés par les fables des ancêtres, les Africains restent passifs à l'égard de leur État et serviles à l'égard de leur religion. Ils ne soucient que peu de l'avenir. Alors l'auteur se demande comment une société qui se définit de telle sorte peut espérer le développement.

Toujours dans une même perspective, Lacoste (1981) voit le sous-développement comme une conséquence du comportement irresponsable et de la corruption des élites africaines.

Attribuer toutes les difficultés des pays sous-développés aux étrangers, aux colonialistes, écrit-il, c'est réaliser le camouflage du rôle essentiel qu'ont joué depuis l'indépendance des privilégiés autochtones. (Lacoste, 1981 :237)

Donc, la corruption des élites africaines peut constituer un des obstacles au développement. Selon Médard (1986), par exemple, la confusion du pouvoir politique avec la sphère économique, amène ces gens à faire la politique pour s'enrichir et à créer de multiples entreprises à l'aide de l'argent obtenu par la corruption. L'expression de "*Big Man*" qu'utilise cet auteur caractérise bien certains "entrepreneurs politiciens" africains qui, au dessus de tout soupçon, s'enrichissent avec des gains illicites.

Selon ces auteurs, la société africaine se présente comme la seule responsable de son malheur. Toutes ces analyses concourent vers un même point. Si l'Afrique a échoué dans ses tentatives de développement c'est parce qu'elle a refusé de se moderniser. La modernisation est ainsi évoquée comme la seule issue du développement et son refus prédispose ces sociétés au sous-développement.

D'autres auteurs à vocation libérale remettent en question ce modèle linéaire. Parmi eux, on retrouve ceux qui sont associés à la vision dualiste du développement et à la thèse du "cercle vicieux de la pauvreté" de Nurske. Selon cette dernière approche le sous-développement, n'étant pas différent de pauvreté, s'expliquerait par l'insuffisance de l'épargne qui, quant à elle, procéderait de la faiblesse du revenu et du surplus dans ces pays. Alors, les causes du sous-développement se renforceraient mutuellement.

Avec la vision dualiste, le sous-développement apparaît comme un "vide" laissé par le démantèlement des structures économiques et sociales lors de l'introduction de l'économie de marché dans ces sociétés. Alors, le sous-développement, défini comme un déséquilibre causé par le contact de l'économie capitaliste avec l'économie traditionnelle, serait un phénomène spécifique à ces sociétés et non un retard. Hugon (1968) écrit à ce sujet:

Le sous-développement peut-être défini comme un processus particulier résultant de la pénétration d'entreprises modernes dans des structures archaïques. (Hugon, 1968 : 10)

D'après cette vision, la colonisation n'ayant détruit que partiellement l'équilibre traditionnel, la survivance de structures anciennes crée une sorte de déséquilibre en s'opposant à l'implantation de l'économie moderne. Alors, on assiste à la présence de deux systèmes juxtaposés; ce qui bloque la progression de la croissance dans le système économique moderne.

Quelle que soit sa forme, l'approche libérale suggère une absence de liens entre la prospérité des pays de l'hémisphère nord et la misère de ceux de l'hémisphère sud. Bien qu'elle continue encore à être privilégiée par les experts de grandes instances économiques comme le Fonds monétaire international ou la Banque

Mondiale, cette approche n'arrive pas à expliquer le sous-développement par les seuls facteurs endogènes. Elle est critiquée par d'autres courants comme la vision culturaliste ou la théorie du développement inégal.

3.2. la vision culturaliste

Les culturalistes s'opposent au fait que le modèle occidental du développement se présente comme le seul valable, interdisant ainsi d'autres choix ou d'autres manières de penser le développement. Pour les tenants de cette approche, les pays sous-développés sont victimes d'une modernité parachutée de toute pièce et de la manipulation des puissances industrielles. Donc, c'est la modernisation, qui serait à l'origine du mal-développement et de la désarticulation des formations traditionnelles. Au lieu d'envisager un développement axé sur la rationalité économique particulière aux pays concernés, on met l'accent sur la modernisation et l'implantation de la rationalité économique de l'Occident, d'où les racines du problème de sous-développement.

De ce point de vue, non seulement le développement selon la vision moderniste est-il remis en question, mais il est également associé à l'occidentalisation et à la déculturation. Pour Serge Latouche, par exemple, le sous-développement "est un processus de déculturation engendré par l'Occident" (Latouche, 1986 :14). Il ajoute que l'Occident n'est ni meilleur ni supérieur aux autres régions du monde. Sa seule soi-disante supériorité repose sur le génie de mettre au point des forces matérielles et morales de destruction pour imposer sa conception du monde, qui n'est rien d'autre que le développement économique.

A force d'associer le développement à la modernisation, les pays à "développer" sont regardés comme "moins évolués", mais Barthoud

(1986) relève le fait que l'articulation se fait entre deux mondes différents sans que l'un soit nécessairement inférieur à l'autre . Il soutient que:

Avec le développement, les valeurs propres à la modernité agissent ainsi sur un autre monde, et non pas simplement, comme le veut trop souvent le sens commun, sur un monde "moins avancé". (Barthoud, 1986 : 134)

D'autres auteurs explicitent davantage les effets de la modernité sur les sociétés africaines. Par exemple, Scharz (1983) souligne que cette modernité, qui ne profite qu'à une minorité de privilégiés, dépouille la masse africaine de sa fierté et de son génie créatif.

Pivot de la manoeuvre de l'intégration au capitalisme mondial, la modernité exhibée et donnée en exemple, la modernité qui crée des besoins de superflu plus souvent qu'elle ne satisfait les nécessités les plus élémentaires, avorte et décourage, en Afrique, les efforts autonomes pour sortir d'un quotidien minable, pour tenter une autre vie qui soit oeuvre et approbation (sic). Elle promet une satisfaction qui cantonne l'Afrique dans le rôle de cliente passive et éternelle de la seule modernité blanche. (Schwarz, 1983 :23)

Ainsi, l'idée de considérer le développement à travers la modernité trouve ses origines dans la croissance économique par la maximisation du surplus. Fondement même du capitalisme mondial, ce phénomène conduit, selon l'auteur, à l'appauvrissement et à la misère des sociétés africaines.

3.3. La théorie du développement inégal

Les auteurs associés à l'approche du développement inégal s'opposent à l'idée du sous-développement comme une absence ou comme une étape transitoire du développement. Ils mentionnent l'idée qu'aucun pays sous-développé n'a connu le décollage comme une preuve concrète de l'inefficacité du modèle étapistes de Rostow. Furtado (1966), par exemple, tout en nous mettant en garde par rapport à la confusion possible entre développement et sous-développement propose d'appréhender le sous-développement comme un phénomène spécifique.

le sous-développement représente donc une situation historique spécifique et non point une phase par laquelle seraient obligatoirement passées les économies ayant déjà atteint un niveau de développement supérieur. (Furtado, 1966 :126)

Cette approche, qui domine la sociologie du développement et dont le cadre d'analyse se situe au niveau macro-sociologique, met l'accent sur l'existence d'une relation entre l'Occident industrialisé (Centre) et les pays sous-développés ou périphériques au système capitaliste. Selon cette théorie, qu'on appelle également "la théorie de la dépendance", le mode de production capitaliste, au niveau mondial, se caractérise par la bipolarité. Cette bipolarité repose sur une logique qui conduit au développement de la productivité au centre et à la paupérisation à la périphérie.

Ceci dit, les pays périphériques ne constituent pas un système en soi. Ainsi que démontre Sfia (1979), les espaces (centre et périphérie) ne sont pas juxtaposés ou parallèles mais au contraire,

Ils sont articulés, c'est-à-dire reliés par le lien qui les fait être ce qu'ils sont l'un et l'autre et ce qu'ils sont l'un par rapport à l'autre [...], mieux encore: chacun fait l'autre . (Sfia, 1979 : 63)

En effet, pour comprendre la situation de la périphérie, il faut analyser ses relations avec le centre. En d'autres mots, la pauvreté de la périphérie n'est pas indépendante de la richesse du centre.

Le lien qui relie les deux espaces, "centre" et "périphérie", serait essentiellement un lien de dépendance. Pour Amin (1988), un des grands théoriciens de ce courant de pensée, la dépendance constitue la véritable cause des relations inégales entre le centre et la périphérie. Cette dépendance favorise le centre au détriment de la périphérie cantonnée à la simple position de fournisseur de main-d'oeuvre et des matières premières à bon marché. Il ajoute que la périphérie étant façonnée selon les intérêts du centre, qui fixe les lois et dicte les modalités du marché, ce qui est développement au centre se transforme en "développement du sous-développement" à la périphérie. Amin relève, entre autres, comme des indices du sous-développement de la périphérie, l'hypertrophie du secteur tertiaire et l'urbanisation sans industrialisation. Cependant, dans ses plus récents écrits, l'auteur préfère parler d'une opposition entre deux économies capitalistes, le capitalisme autocentré de l'Occident et le capitalisme périphérique, plutôt que d'une dépendance.

Dans le modèle autocentré, écrit-il, les rémunérations du travail (salaires et revenus des paysans) doivent nécessairement augmenter au rythme du progrès de la productivité. Dans le modèle extraverti par contre, les rémunérations du travail peuvent être déconnectées de la croissance de la productivité (Amin, 1989 : 256)

Selon cet auteur, le sous-développement ne peut être expliqué ni par la seule expérience des pays développés ni par des obstacles

uniquement internes. Mais il serait suscité par les relations inégales entre le capitalisme autocentré et le capitalisme périphérique.

Comme Couet et Brémond (1979) le mentionnent, l'apparition des pays sous-développés n'est pas antérieure aux conquêtes coloniales et le déferlement du capitalisme, symbole de la culture occidentale, sur le monde. Ainsi, les pays sous-développés ne sont pas dans la même situation que celle connue par les pays industrialisés il y a quelques siècles, car ces derniers n'étaient pas économiquement dépendants.

3.4 Conclusion

L'apport explicatif fourni par la théorie libérale demeure non négligeable dans la mesure où les sociétés africaines, sans être des sujets passifs, participent à la construction sociale de leur sous-développement comme de leur développement. Mais l'Afrique possède les caractéristiques de la périphérie qui peuvent historiquement s'expliquer par la colonisation européenne. Donc, pour nous, c'est la théorie du développement inégal qui explique mieux le sous-développement de l'Afrique.

Dans ce mémoire, nous ne réduirons pas le sous-développement à son seul aspect économique, car, comme le souligne Amin (1988), subordonner le fait social au fait économique, c'est faire preuve de l'économisme, c'est-à-dire, d'idéologie plutôt que de sciences. En effet, nous entendons par sous-développement un fait social total (historique, économique, politique et culturel) qui fixe ses racines à la fois dans le développement inégal entre le centre et la périphérie et dans ses assises locales.

Nous nous interrogeons principalement sur les liens entre ce phénomène ainsi défini et les tiraillements et déchirements ethniques ou tribaux en Afrique. Au chapitre suivant, nous situerons cette interrogation dans le cadre général de l'Afrique.

CHAPITRE 4

Ethnicité, tribalisme et sous-développement en Afrique

4.1 L'économie africaine

Est-il possible de circonscrire l'économie de tout un continent? Y a-t-il un seul ou plusieurs types d'économies africaines? Mais d'abord, qu'est qu'on entend par Afrique ou de quelle Afrique s'agit-il?

Pour les auteurs réunis dans ce chapitre, même si l'emploi du concept d'"économie" demeure flou (ils utilisent tantôt "économie africaine" tantôt "économies africaines"), il s'agit de l'Afrique subsaharienne qu'on appelle également Afrique tropicale ou Afrique noire. Selon eux, malgré leurs différences liées à des facteurs géographiques, politiques et idéologiques, entre autres, propres à chaque pays, les économies de cette sous-région africaine manifestent une certaine homogénéité qui les distinguent de celles des autres régions ou continents. Un des points communs de ces économies serait le retard dont l'origine divise les auteurs. Pour certains, le retard économique de cette "Afrique" proviendrait de l'organisation socio-économique des Africains; pour d'autres ce serait plutôt les contraintes exercées par les économies capitalistes de l'Occident industrialisé.

Bohannan et Dalton (1962), par exemple, envisagent le retard de l'économie africaine au niveau des échanges. A la suite de leur étude ethnographique, ils distinguent trois étapes pour caractériser la transition des sociétés africaines vers leur intégration à l'économie de marché: des sociétés sans marché local, sociétés avec des économies à marché "périphérique", (c'est-à-dire, sociétés où les transactions sont dominées par les rapports

coutumiers) et des sociétés où l'intégration à l'économie de marché est plus ou moins réussie. Les deux premières catégories se distinguent mal. Elles forment un ensemble qu'on appelle avec pleine ambiguïté "sociétés traditionnelles" et elles ont en commun une "économie multicentrique", c'est-à-dire une économie de trois sphères de transactions distinctes.

La première sphère est dominée par le principe de réciprocité et se caractérise par la prestation de biens de prestige tels les colliers, les étoffes de qualité et par la contre-prestation de biens ou d'échanges fondés sur les obligations de parenté. La deuxième sphère est celle de la redistribution où la richesse, accumulée sous forme de corvée, de tribut ou taxe, est redistribuée. Le système peut comporter également une petite sphère d'économie de marché où s'échangent des vivres préparés, des articles artisanaux ou même de monnaie.

Meillassoux (1960) s'interroge, quant à lui, sur les origines de la prestation des biens. L'absence d'échange (du point de vue de la rationalité purement économique) dans les deux premières sphères (réciprocité-redistribution) s'explique, selon lui, par l'importance des liens de parenté et le rapport de dépendance entre les producteurs (les cadets) et les aînés qui redistribuent les produits amassés. La parenté étant entendu en termes de rapports sociaux, la distinction entre les deux catégories d'âge se fonde sur le rapport du pouvoir, c'est-à-dire sur la position d'autorité que garantit le rôle de la redistribution des biens et qui est détenue par les aînés du groupe. Si les rapports de production mettent en relation les cadets et les aînés, il faut souligner le caractère de dépendance de ces rapports. La redistribution des biens des aînés aux cadets ne représente pas l'équivalent du travail fourni par ces derniers mais un signe de l'autorité des aînés qui, agissant ainsi, cherchent à maximiser leur pouvoir. À ce niveau de la redistribution, on pourrait se demander si le système, tout en favorisant l'égalité entre les membres pour sauvegarder la

cohésion du groupe, a bloqué l'émergence d'une aristocratie ou la hiérarchisation de la société en classes sociales.

Pour Coquery-Vidrovitch (1992), ce principe égalitaire de la redistribution constitue l'une des causes du blocage en Afrique, mais le système ne représentait pas un obstacle pour une hiérarchisation lignagière comme montre le cas de la société Buganda (Ouganda) où la transformation des rapports aînés-cadets en rapports patrons-clients a donné lieu à une première ébauche d'une hiérarchisation en classe sociale. L'augmentation du nombre de membres faisant partie de la collectivité peut conduire ainsi à l'extension du pouvoir des aînés. Et une autorité héréditaire fondée sur le principe du droit d'aînesse favoriserait un clan aîné où les membres jouissant de même prérogatives formeraient une aristocratie. Tout ceci faciliterait l'émergence d'un groupe dominant, mais les sociétés africaines seraient détournées d'amorcer cette mutation. Une économie basée sur les rapports sociaux capitalistes leur a été imposé par la violence de la colonisation.

Cette auteure, dont le point de vue s'inscrit dans une perspective socio-historique de l'économie de l'Afrique subsaharienne, considère l'évolution des sociétés africaines par le biais de la production. Cette production est essentiellement soutenue par une technologie rudimentaire et une organisation sociale peu favorable à l'appropriation privée du sol. Sous la direction d'un chef, le système tenait beaucoup à préserver une certaine égalité entre les membres pour conserver la cohésion du groupe. Mais ceci venait à l'encontre du développement économique. En empêchant la séparation du producteur de son moyen de production (la terre), cela entravait la concentration de la richesse et du pouvoir; ce qui aurait rendu impossible la différenciation des sociétés en classes ou la division sociale du travail. Toutefois, ce mode de production agricole n'était dominant que dans des sociétés paysannes. À côté de l'agriculture d'autosubsistance,

poursuit-elle, d'autres activités de guerre et de commerce, qui ont beaucoup contribué à la prospérité des Grands Empires anciens, se développaient.

C'est cette coexistence de l'agriculture d'autosubsistance et du grand commerce international que Coquery-Vidrovitch appelle "mode de production africain". Par leur modèle évolutionniste, Bohannan et Dalton interprètent les économies modernes comme la transformation logique d'une économie sans marché à une économie de marché par le truchement du "marché périphérique" et l'introduction progressive et pacifique de la loi de l'offre et de la demande, mais l'auteur de "Afrique noire" souligne que.

Le déroulement historique réel fut celui du heurt de deux modes de production hétérogènes, capitaliste et "africain", et le bouleversement de l'un par l'autre. (Coquery-vidrovitch, 1992 : 343)

Donc, l'apport historique est essentiel pour appréhender les particularités de l'économie africaine. Hugon (1993) fait remonter l'origine de la faillite agricole dans les sociétés africaines précapitalistes. En Afrique, écrit-il, sauf en Éthiopie, l'apparition de la roue ou la culture attelée n'a commencé qu'avec la colonisation qui s'est opérée au milieu du 18^e siècle. Il ajoute que les grandes lignes des orientations économiques qui, sans lui être favorables, singularisent l'économie africaine contemporaine, ont été tracées à cette époque.

Donc, dépendante économiquement dès le début de sa souveraineté politique, une situation qui se maintient depuis lors, l'Afrique possède des économies "stationnaires" dans le sens où elles sont assistées ou dominées par l'exploitation de rente (plantations et mines). D'après Hugon, la stagnation économique de l'Afrique contemporaine s'explique surtout par la faiblesse du taux

d'investissement, la dépendance extérieure, la tertiarisation et l'informalisation de l'économie, la polarisation des échanges avec les anciennes puissances de tutelle et l'endettement incessant.

Ces éléments sont interliés et s'influencent mutuellement. Par exemple, l'accumulation est bloquée à cause du taux d'investissement qui a baissé de 4.3% entre 1980 et 1990 (De Brie, 1993) et de la prépondérance du secteur tertiaire qui, bien qu'il soit improductif, absorbe l'essentiel du surplus des autres secteurs ou de l'aide extérieure. Ce surplus aboutit généralement à des fins à peu d'utilité pour l'économie (emplacement de l'argent à l'étranger et importations des produits de luxe pour les gens au pouvoir et leur entourage, entre autres). Quant à l'informalisation de l'économie, elle ne serait qu'une des conséquences de cette situation où le chômage devient endémique. Et la dette continue à grimper. Par exemple, entre 1980 et 1990, elle est multipliée par 3.3% (De Brie, 1993).

S'appuyant, comme De Brie, sur des données produites par la Banque Mondiale, le F.M.I et le P.N.U.D, Hugon (1993) écrit:

Le PIB de l'Afrique subsaharienne est de l'ordre de celui de Pays-Bas ou, du Mexique (230 milliards en 1990). Regroupant environ 520 millions d'habitants en 1990, l'Afrique représente, sans l'Afrique du Sud, 10% de la population mondiale, 2% du PIB, 1.7% des exportations et moins de 1% de la valeur ajoutée industrielle du monde. (Hugon, 1993 :3)

Les opinions de ces différents auteurs sont bien résumés par Grellet (1982) quand il souligne que l'état de sous-développement des secteurs primaires et secondaires et la prépondérance du secteur tertiaire seraient les caractéristiques les plus fondamentales de l'économie africaine permettant de la distinguer d'autres économies sous-développées comme celles de l'Amérique latine ou de l'Asie du Sud/Est. L'économie africaine est une

"économie à sens unique" dans le sens où les surplus des secteurs productifs comme l'agriculture sont réinvestis d'une façon disproportionnée dans des secteurs improductives comme le tertiaire.

Cependant pour d'autres auteurs, l'hypertrophie du secteur tertiaire n'est pas la seule plaie de l'économie africaine. Par exemple, pour Hyden (1990), l'économie africaine se distinguerait mieux par l'absence de la concentration et de l'aliénation de la terre, les techniques de production rudimentaires qui ont bloqué la stratification de la société (Coquery-Vidrovitch, 1992; Hugon, 1993) et les contradictions de l'exode rural qui, en introduisant les valeurs de la campagne dans les centres urbains, a provoqué la "ruralisation" des villes. Ces trois facteurs se conjuguent pour donner lieu à la spécificité de l'économie africaine:

Le caractère cellulaire des systèmes agraires et les moyens de production rudimentaires, ainsi que le prolongement de la vie rurale dans les zones urbaines, confèrent à l'économie politique africaine son particularisme historique. (Hyden, 1990 : 56)

Ce particularisme historique ne serait rien d'autre que l'économie de l'"affectivité". En d'autres mots, l'économie africaine serait fondée sur les liens de parenté d'où son incompatibilité avec la rationalité économique ou bureaucratique des sociétés occidentales.

D'autres auteurs comme Amselle et Le Brie (1982) rendent compte de cette faillite économique en insistant particulièrement sur les causes exogènes, c'est-à-dire sur les "relations inégalitaires" entre l'Afrique et les pays de l'Occident. Ils considèrent que les structures économiques africaines, tout en étant soumises à la rationalité du système mondialisé, sont remodelées selon les aspirations et les intérêts économiques des sociétés du capitalisme avancé au moment de la colonisation. Et même après les

indépendances, l'économie demeure toujours orientée vers l'extérieur. Restés néo-coloniaux, les pays africains dépendent du capitalisme occidental. En d'autres mots, la reproduction des sociétés africaines est soumise à celle du capitalisme.

Même les sociétés d'éleveurs voient leur reproduction largement dépendre en dernier ressort des liens qu'elles entretiennent avec le marché mondial, notamment par le biais de l'exportation du bétail vers les régions côtières (Amselle et Le Bris, 1982 : 170)

C'est cette logique de reproduction du système capitaliste dans les structures sociales africaines qui amène Amin (1989) à s'interroger sur le sous-développement économique de l'Afrique. Selon lui, le retard de l'Afrique trouve ses origines dans l'absence d'une révolution agricole dont découlent tous les autres problèmes notamment celui de l'industrie bloquée, la croissance démographique et l'urbanisation accélérée.

La société pré-coloniale a sa part de responsabilité dans cette absence. La colonisation au lieu d'augmenter la production agricole, se contente d'exploiter les paysans. Le néo-colonialisme assure encore la continuité. Mais la véritable cause de cette absence d'une révolution agricole provient, soutient-il, du système économique dans lequel l'Afrique est insérée, d'où la dépendance de l'économie africaine devenue périphérique (extravertie) et orientée selon les intérêts du capitalisme autocentré.

La position de ces auteurs quant aux solutions à apporter à cette problématique se radicalise davantage. Si Amin ne voit d'autres issues qu'une déconnexion de l'Afrique du capitalisme autocentré pour briser les chaînes de la dépendance, pour Amselle et Le Bris, l'économie africaine évolue vers sa disparition et non vers le capitalisme. Comme explique Amedon (1982), c'est cette situation de dépendance de l'économie périphérique qui a créé

l'économie informelle. Ce secteur, souvent négligé par les gouvernements africains, n'est informel que par rapport à l'économie de marché. Sans être un secteur autonome (opposé à un secteur moderne), l'informel fonctionne aux intérêts du pôle dominant de l'économie. Il est vrai que l'économie informelle existe partout dans le monde (même dans les pays du capitalisme autocentré), mais en Afrique, ce n'est pas du tout la même chose car il s'agit plutôt d'une marginalisation d'une grande partie de l'économie africaine estimée à 60% (Grellet, 1982). Tout ceci montre l'importance de cette économie souvent condamnée et taxée d'informelle, résiduelle ou d'une simple survivance du mode de production précapitaliste.

4.2 La politique africaine

Le sous-développement du continent africain ne se limite pas au seul facteur économique, il est également de nature politique (Médard, 1983). Pour cet auteur, l'État africain est un État sous-développé à cause de son mal fonctionnement dont l'instabilité politique, l'inefficacité de la gestion publique, la violence et la dépendance sont les caractéristiques les plus frappantes. L'instabilité politique se manifeste par les coups d'Etat, ou les tentatives de coups d'Etat incessants, la décomposition de certains États ou la guerre civile presque permanente. Et même les pays qui semblent à première vue stables sont en réalité fragiles. Quant à l'inefficacité de la gestion publique, Médard la considère redevable en grande partie à la corruption politico-administrative. Sans être spécifique à l'Afrique, la corruption y est généralisée et touche tous les paliers des institutions publiques et administratives. Enfin, la violence politique, sous la forme, par exemple, de dictatures, d'assassinats politiques, de pouvoirs arbitraires et la dépendance politique ouvrent la porte à l'influence et à l'intervention étrangère. Incapables de se

départir de la culture politique héritée de la colonisation, les dirigeants africains usent de l'héritage du système colonial pour asseoir leur pouvoir.

Selon d'autres auteurs l'instabilité politique de l'Afrique proviendrait d'une opposition entre l'État et les sociétés africaines. Pour Bayart (1983), par exemple, face à la tendance totalisatrice de leur État, les sociétés africaines empruntent un chemin opposé à l'intégration nationale soit la "détotalisation", dont la contrebande et l'économie informelle peuvent servir des preuves tangibles. Les dirigeants africains peuvent confondre l'État à leur propre famille, d'où leurs surnoms: le "Vieux", le "Père de la Nation" et le "Guide". Cela montre jusqu'à quel point le système politique se superpose aux valeurs coutumières, autrement dit sur la hiérarchie d'obéissance fondée sur les âges. Bayart semble ainsi établir une relation de cause à effet entre le sous-développement politique et la culture africaine:

Tout détenteur d'une position d'autorité et de pouvoir est reproché avec respect que l'on doit à l'aïnesse; de leur côté, les cadres politiques et administratifs considèrent volontiers leurs concitoyens comme immatures, et l'infantilisation du peuple est l'un des traits saillants de la pratique de l'État sur le continent. (Bayart, 1983 :25)

L'incompatibilité entre le système politique imposé par la colonisation et les valeurs africaines peut être vue comme un facteur contribuant à l'instabilité politique. Par exemple, Lavroff et Mabileau (1968) expliquent l'instabilité politique des États africains par le choc que le contact entre les sociétés africaines et le système politique importé de l'Occident a suscité. Produits de l'époque coloniale, les "Pères fondateurs", ou la classe dirigeante en général, aurait une conception erronée de la gestion publique. Elle confond souvent les propriétés de l'État à ses biens particuliers d'où son opposition à d'autres forces de

nature sociale, religieuse ou ethnique. De plus cette élite assure la continuité du colonialisme. Ainsi, selon ces auteurs, l'État africain est dépourvu d'une assise nationale et l'indépendance en tant que telle n'était qu'un moment d'euphorie, donc une illusion.

Pour d'autres chercheurs, l'instabilité politique aurait des origines socio-historiques. Traoré (1983) étant parmi ceux-là, voit l'intervention européenne qui a commencé avec la traite des esclaves comme une des causes de l'instabilité politique en Afrique. Introduit, puis imposé avec une force physique et symbolique, l'État implanté en Afrique renferme toutes des contradictions à la fois explicites et implicites. Il ajoute que sans être une "entité spécifique", l'État africain n'est qu'un prolongement ou une image de l'État qui l'a créé.

Le colonisateur se vante de construire une société meilleure et plus "éclairée" que la société précoloniale en s'appuyant sur l'idéologie de l'État-Nation. Toutefois, même si la colonisation voulait le rendre universel, relève Person (1982) l'État-Nation est une création de l'Europe de l'Ouest.

Ce caractère unique de l'État-Nation, né en Europe et étendu par elle au monde, montre qu'il ne s'agit pas d'un universel et que l'évolution des cultures humaines aurait pu suivre une autre voie. (Person, 1981 :28)

En imposant cette idéologie et selon sa propre logique, le colonisateur voulait refaire la société africaine; mais le découpage arbitraire du continent africain n'a pas suivi le même chemin que celui des frontières de l'Europe. Fixées et imposées au mépris total de la réalité africaine, le tracé des frontières a eu des effets considérables sur l'instabilité politique du continent.

C'est dans une tentative de régler les conflits engendrés par le partage arbitraire du continent qu'a pris naissance

l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), seul organisme pan-africain. Boutros-Ghali (1972) relate qu'à la veille des indépendances, lors de la Conférence d'Accra en 1958, les Africains dénonçaient avec vigueur le caractère artificiel de leurs frontières et proposaient même leur révision. Mais après les indépendances et plus précisément à la Conférence d'Addis-Abéba de 1964 où l'O.U.A a été fondée, les dirigeants africains se montraient plus pragmatiques en adoptant le *statu quo* frontalier. Pourtant l'intangibilité des frontières n'a pas suffi pour éviter les conflits interétatiques (Boutros-Ghali, 1972). Par exemple, la Somalie, un des rares pays à s'opposer catégoriquement à cette première initiative de l'O.U.A., manifeste sa volonté d'oeuvrer pour l'unification du peuple somali. Elle a mis en exécution ses menaces en attaquant le Kenya et l'Éthiopie. La réaction éthiopienne qui ne tardera pas à obligé, entre 1960 et 1980, de milliers Somalis⁸ d'Éthiopie à s'enfuir du pays, d'où l'instabilité de cette région de la Corne de l'Afrique.

A force de vouloir protéger l'héritage colonial, les dirigeants africains, sans s'interroger sur l'incompatibilité entre l'État importé et les sociétés africaines, ont suivi l'idéologie de la démocratie parlementaire conçue par et pour les anciennes puissances de tutelle comme un modèle politique idéal.

Pour la plupart des nouveaux États, l'idéal restait celui d'un gouvernement démocratique à l'occidentale qui se contenta, dans un premier temps, de transplanter dans l'Afrique moderne les institutions britanniques, françaises ou belges. (Coquery-Vidrovitch, 1992 :420)

Cette idéologie politique se situe au niveau d'un cadre politique étranger aux normes et aux structures des sociétés en question.

⁸Ces déplacés trouvent refuge principalement en République de Djibouti et en République de Somalie.

Calquée sur les anciennes puissances, la démocratie pluripartiste à l'occidentale, qui a conduit aux antagonismes tribaux, a montré son inaptitude à la réalité africaine (Coquery-Vidrovitch, 1974). La crise Congo-Kinshasa ou la Somalie⁹ des années 60 sont des exemples parmi tant d'autres. Alors, l'État, départi de son assise coutumière (les chefs coutumiers), ne trouve pas d'autres issus pour assurer sa survie que par la dictature en amorçant son évolution vers l'unipartisme politique.

Les discours de légitimation du parti unique sont partout en Afrique éloquentes mais la réalité serait tout autre. Selon Sylla (1977), le parti unique constitue un facteur essentiel du problème politique en dépit de la propagande des politiciens africains. Pour justifier leur imposition du parti unique, comme le seul remède aux problèmes du continent, les initiateurs avançaient des idées d'ordre politique, économique ou idéologique: l'intégration nationale, l'accélération de la croissance économique et la réalisation d'une société sans classe. Cependant, ce système a abouti au sous-développement politique de l'Afrique qui se caractérise, selon Sylla, par la concentration de toutes les richesses aux mains d'une minorité de gens. Cette situation de bipolarisation, c'est-à-dire, le développement voire le sur-développement économique de la classe dirigeante d'une part et la paupérisation de la masse africaine d'autre part, caractériserait plus le sous-développement de l'Afrique. Alors, au-delà du discours politique axé sur la mobilisation populaire, le parti unique doit être regardé comme une des causes de l'élargissement du fossé entre l'élite au pouvoir et les masses populaires.

Depuis la chute du mur de Berlin ou la fin de la guerre froide entre Est-Ouest, l'unipartisme semble tirer sa révérence et

⁹Dans ce pays, un des premiers en Afrique à adopter la démocratie parlementaire importée, le multipartisme politique s'est transformé en un multipartisme de clans au point où à la veille de la Révolution de 1969 chaque clan avait son propre parti.

l'Afrique évolue vers le pluralisme politique. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, relève Diop (1992), ce processus ne garantit en aucun cas une véritable démocratisation du Continent. En d'autres mots, le multipartisme, une condition nécessaire mais pas suffisante, ne conduit pas automatiquement à la démocratie.

En Afrique le moment historique concrètement vécu comporte des facteurs sociologiques, juridiques, économiques, culturels, politiques qui aliènent encore la capacité civique du citoyen. Le sous-développement économique et le sous-développement politique sont des causes profondes des réalités constatées et non des effets comme on a souvent tendance à le penser et à le présenter. (Diop, 1992 :149)

En suivant la même perspective, Lemarchand (1969) met en garde contre l'idée de l'État sous-développé qui, selon lui, ne tient pas compte de la réalité complexe propre à chaque État qu'elle soit institutionnelle, idéologique, économique ou géographique. S'il y a une logique qui expliquerait le sous-développement de l'État africain, ajoute-il, ce serait les crises qui le traversent constamment. Ces crises, qui réduisent les capacités et même créent la dépendance de l'État en ouvrant la porte à l'influence des pays riches, sont surtout de nature sociale et économique: stagnation économique, chômage élevé, inégalités sociales criantes. Donc, c'est à travers les relations entre l'économique, le politique et la pression de l'Occident qu'il faut comprendre le sous-développement de l'État africain.

Si, jadis l'Occident imposait son idéologie d'État-Nation à l'Afrique, aujourd'hui, il lui insuffle son miracle de multipartisme pour remédier à tous les maux. Toutefois, il reste à savoir s'il est possible de construire un État de droit dans des sociétés en état de sous-développement économique, politique et social.

4.3 La place de l'ethnicité et du tribalisme

Plusieurs auteurs insistent sur la nécessité d'étudier l'apport historique de chaque société pour comprendre les déchirements ethniques ou tribaux. Donc, c'est cette logique qui les amènent à envisager l'histoire africaine en trois stades qui sont chronologiquement observables: précolonial, colonial et postcolonial.

Avant la colonisation européenne, le tribalisme serait comparable à celui qui prévaut actuellement dans les campagnes africaines. Lombard (1969) précise que, dans les campagnes africaines, le tribalisme ancien revêt une forme à la fois culturelle, idéologique et politique. Il se réfère à la conscience que chaque groupe a de lui-même (et cela par rapport à la définition qu'il reçoit des autres), au sentiment d'appartenir à un groupe particulier et à la façon de s'identifier socialement et culturellement.

La colonisation a eu des impacts contradictoires sur le tribalisme. Dès le début de leur intrusion, les colons se sont emparés du tribalisme, qui jusqu'à là symbolisait le consensus social, pour l'adopter comme un système politique dans lequel les chefs coutumiers sont appelés à assumer des charges d'intermédiaires entre l'administration coloniale et la masse africaine. En s'appropriant les valeurs sociales des indigènes, puis en les réinterprétant, les colons poursuivaient un objectif bien précis, soit de diviser pour régner ou mieux exploiter. Comme le souligne Sylla (1977), on peut constater le rapport étroit entre le tribalisme avec la colonisation effectuée par les Européens.

Avec la désagrégation progressive de la société traditionnelle, le tribalisme a cessé d'être le principe régulateur du consensus social pour être synonyme d'anomie et de désordre social. (Sylla, 1977 :45)

L'anarchie provoquée par la colonisation aboutit à la chute des empires et des royaumes. Et le tribalisme, qui réglait les relations entre les individus ou celles entre les groupes sociaux, a perdu sa raison d'être à cause de la désintégration sociale, morale et culturelle des sociétés africaines, d'où sa nouvelle forme anomique. Les guerres tribales et les déchirements sont envenimés davantage par le partage de l'Afrique. Le découpage arbitraire du continent sépare, par des frontières artificielles, des ethnies ou tribus qui partagent les mêmes structures sociales et politiques, et les contraint malgré eux à vivre avec d'autres.

Au lieu de détruire le pouvoir ancien des chefs coutumiers, les colons ont choisi de le remodeler selon leurs besoins de l'époque. La participation des chefs coutumiers opère une reconversion des mentalités; ce qui encourage l'expansion de l'idée de l'absolutisme du pouvoir des chefs (Coquery-Vidrovitch, 1985). Les futurs dirigeants africains s'inspireront de cette conception pour ériger leur pouvoir après la décolonisation. En cherchant de créer une nation "détribalisée" pour rendre effectif une unification nationale (souvent associée à ses intérêts), le pouvoir colonial a démantelé le cadre institutionnel et juridique de la tribu (Balandier, 1982). Balandier explique l'émergence du tribalisme par l'antagonisme de deux types de pouvoirs, l'un indigène et l'autre issu de la colonisation. L'appropriation et l'utilisation des valeurs traditionnelles par l'administration coloniale, argumenté-il, bouleverse l'ordre ancien de pouvoir politique et crée de nouveaux chefs investis des pouvoirs nouveaux et non coutumiers. Loin d'être une survivance du passé précolonial, le tribalisme comme expression de résistance à l'oppression du colonialisme, traduisait une revendication nationale (Nicolas, 1973). Mais cette confrontation donne lieu à de nouvelles formes de tribalisme qui se démarquent nettement des anciennes par les nouvelles réalités sociales, politiques et sociales qu'elles expriment (Copans, 1989).

Si le tribalisme se présentait comme une résistance au moment de la conquête européenne en Afrique, constate Coquery-Vidrovitch, il se transforme en "frein social" après la décolonisation et ceci caractérise l'époque néo-coloniale ou postcoloniale.

A ce stade émergea véritablement le tribalisme, c'est-à-dire, la manipulation du sentiment ethnique déjà renforcé et déformé par un demi-siècle de colonisation. (Coquery-Vidrovitch, 1985 :59)

Avec la colonisation qui partage l'Afrique selon les intérêts des Européens et établit des frontières arbitraires sans tenir compte de la réalité sociale des tribus, les sociétés africaines dégénèrent en système de type néo-colonial. Le néo-colonialisme assure la continuité et accentue l'émergence d'un tribalisme renforcé et déformé par la colonisation.

En utilisant le parti unique comme idéologie politique et l'armée comme force de répression, le néo-colonialisme institue un système politique dit d'"équilibre ethnique" pour mettre ensemble les ethnies ou tribus et réaliser l'unité sociale, mais en vain. En favorisant certaines tribus plutôt que d'autres, l'État néo-colonial a accentué les déchirements entre les tribus au lieu de les apaiser (Sylla, 1977). Si les guerres tribales se situent ainsi au cœur du pouvoir politique, nous dit Coquery-Vidrovitch (1985), leurs causes exactes se cristallisent dans la contradiction économique et sociale.

La plupart des auteurs soulignent que les manifestations ethniques masquent d'autres réalités. Pour Nicolas, par exemple, l'affirmation ethnique n'est pas nécessairement une volonté de retour aux "sources", c'est plutôt un signe d'opposition à un état jugé menaçant pour le groupe ethnique. En d'autres termes, c'est une réaction logique à une contrainte à caractère

politique, sociale, économique et qui se fonde sur des bases sociologiques autres que le passé ou la coutume. Sylla précise encore davantage ce point en indiquant la situation de sous-développement dans laquelle se trouve l'Afrique comme une des sources du tribalisme.

Le développement inégal des ethnies, des régions et des territoires ainsi que le sous-développement général de l'Afrique ont contribué, et contribuent encore pour une grande part, à renforcer les facteurs de différenciation entre les ethnies, donc, à envenimer le tribalisme. (Sylla, 1977 :63)

Ainsi, les déchirements ethniques ou tribaux masquent des réalités économique, politique et sociale suscitées par l'état de sous-développement du continent, mais comment s'explique concrètement ce lien? En d'autres mots, quel est le lien entre le sous-développement et le tribalisme? Telle est la question autour de laquelle notre mémoire va se structurer et la visée principale de l'étude de cas qui suit.

DEUXIÈME PARTIE: ETUDE DE CAS

CHAPITRE 5

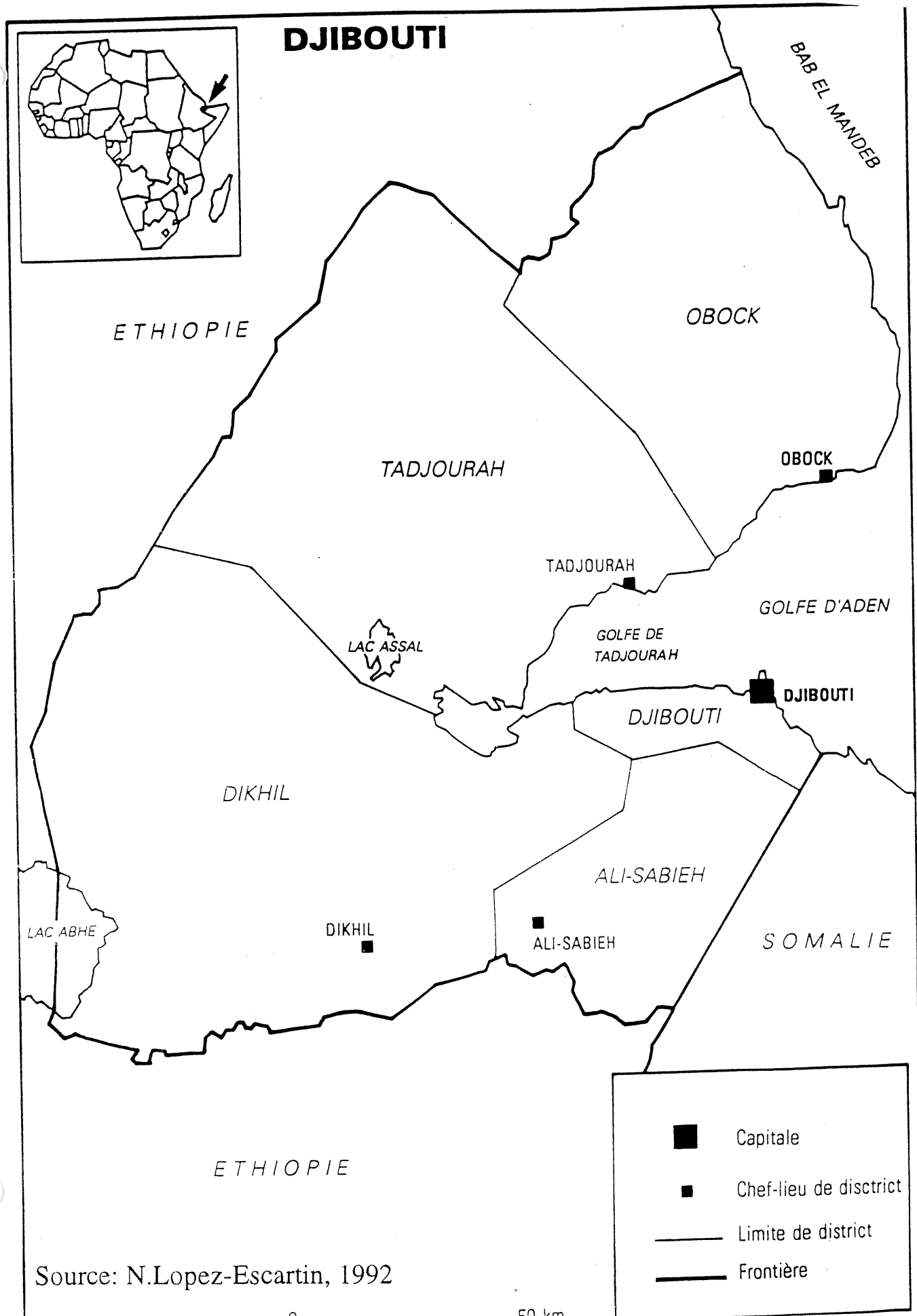
Djibouti comme étude de cas

5.1 Introduction

Ancienne Côte française des Somalis (**C.F.S**), devenue Territoire français des Afars et des Issas (**T.F.A.I**) en 1967, la République de Djibouti est rebaptisée sous le nom de sa capitale depuis son indépendance de 1977. Créé par les Français au milieu du 19^e siècle, ce minuscule territoire de 23 200km² d'Afrique Nord-Est, situé à mi-chemin entre le tropique du Cancer et l'équateur, entre la Somalie, l'Éthiopie, l'Érythrée et en face du Yémen, Djibouti est un pays semi-désertique et accidenté. Son relief d'origine volcanique se caractérise par une pauvre végétation et une absence de cours d'eau permanent.

L'un des coins les plus chauds de la planète, ce point de charnière entre l'Afrique noire et l'Arabie où les précipitations sont rares et irrégulières, connaît deux saisons: pendant la saison fraîche, octobre-avril, la température varie entre 20° et 30°. Au début de la saison chaude, le taux d'humidité peut monter jusqu'à 100%. Durant cette période de l'année, de juin à septembre, la température moyenne est 36° mais à cause du khamsin, vent violent et torride amené par les alizés, cela peut atteindre 47°. Le pays est compté parmi les pays les plus pauvres au monde. Son PNB est estimé, en 1993, à 771 \$US per capita (Banque Mondiale, 1994). L'économie est dominée par le secteur tertiaire, par exemple, services, transports et télécommunications. Les autres secteurs sont peu développés ou inexistantes. Le pays est divisé en quatre districts¹¹: Djibouti, Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjoura et Obock. La population dont le nombre se situait en 1990, selon les estimations

¹¹ Le lecteur peut se référer à la carte géographique de la page suivante.



de l'ONU, à 407 000 habitants¹² (Lopez-Escartin, 1992) est concentrée dans le sud du pays et surtout dans la capitale, Djibouti.

A part une minorité d'origine yéménite et d'autres Arabes dont la descendance remonte à la fondation de la ville de Djibouti, ce sont deux ethnies de même origine couchitique, Afars et Somalis¹³, qui composent l'essentiel de la population. Les Somalis et les Afars, appelés également Dankalis, ont un mode de vie commun (le pastoralisme), une même religion (l'Islam) et des langues semblables. Ils sont divisés en tribus et en fractions et leur organisation sociale repose sur la croyance à un ancêtre commun. La société afar, scindée en deux groupes (les Assahyamras et les Adohyamaras) occupe le nord du pays. Quant aux Somalis, ils se trouvent essentiellement au sud et comptent six tribus: les Dorods, les Gadaboursis (Samaroon), les Hawiyés, les Issaqs, les Issas¹⁴ et les Sabs.

Vu la petite taille de sa population et de sa superficie, la République de Djibouti constitue, nous semble-t-il, un "observatoire idéal" dans le sens où l'on entend cette expression en anthropologie, c'est-à-dire, une petite entité physique facilement observable. Mais d'autres facteurs à caractère économique et social peuvent expliquer notre choix.

¹²Il est difficile de connaître le nombre réel de la population. Le dernier recensement dont les résultats sont contestés remonte en 1983.

¹³Les termes afar et somali, utilisés comme adjectifs, restent invariables. Somali désigne un peuple, une culture, une langue, alors que (son dérivé) somalien se rapporte uniquement aux citoyens de la Somalie.

¹⁴Les Issas constituent la tribu somali majoritaire en République de Djibouti. Leur particularisme par rapport aux autres groupes somali ne serait qu'une création du colonialisme. La mise en scène de la "langue issa" qui n'existe que sur papier (cf. Petit Robert des noms propres) illustre nos propos. Mais les Sabs, regroupant notamment des chasseurs (Midgaan) ou des gens de métier tels forgerons (Tumaal), coiffeurs, cordonniers...discriminés et exclus du monde somali à cause de leur connaissance sur le métal considéré dangereux par le pastoralisme prédominant, seraient une caste plutôt qu'une tribu.

5.2 Djibouti est-il un pays sous-développé?

Dès son accession à la souveraineté nationale, la République de Djibouti a hérité d'une économie de services structurée autour du transport maritime et du chemin de fer. A cause de la faiblesse des autres secteurs, ce type d'économie a ouvert la voie à la dépendance du pays (Chabaane, 1990). Donc, avec une industrie à l'état embryonnaire et une agriculture presque inexistante, Djibouti est économiquement dépendante du marché international et des pays voisins, notamment l'Éthiopie.

Dotée d'un sol ingrat, soumise à un climat rigoureux et privée de ressources naturelles, la République de Djibouti a centré son développement économique sur des activités tertiaires: transit, commerce, services. C'est une source de fragilité car le pays se trouve être très dépendant de l'extérieur. (Chabaane, 1990 :59)

Le secteur tertiaire représente une proportion considérable de 55% du revenu national (Le Bourdieu et Le Bourdieu, 1987) et occupe plus de 70% de la population active (Aden Hersi, 1984). Essentiellement axé sur les services, ce secteur est largement tributaire de l'extérieur. Ce type d'économie ne peut survivre que grâce à l'aide internationale qui se situait, en 1987, à 40% du PNB (Chabaane, 1990) et à la stabilité régionale. Et les importations sont une des sources de la fragilité économique du pays.

On sait que près de 90% des besoins alimentaires (rurales et urbaines) sont couverts par des importations. (Plan d'Orientation, 1991 :82)

La dépendance du pays ne se limite pas aux seuls besoins alimentaires. L'État importe également des produits chimiques, minéraux (ciment, béton armé), pétroliers, combustibles, du matériel électrique et électroménager, des véhicules, entre autres (Aden Hersi, 1984). En fait, c'est presque la totalité des biens de consommation et d'équipement que recouvre l'importation (Plan d'Orientation, 1991). La C.E.E, et plus particulièrement la France, constitue le premier partenaire commercial devant l'Éthiopie dont les importations sont essentiellement des céréales, fruits et légumes.

Toutefois, le pays n'est pas démuné. Ses côtes qui s'étendent sur plus de trois cent kilomètres abondent de ressources de toutes sortes d'espèces marines (Aden Hersi, 1984). Longtemps exportateur du sel vers l'Éthiopie et même jusqu'au Japon (Thompson et Adloff, 1972), le pays en importe actuellement de l'extérieur pour l'approvisionnement de sa population. Quant à la pêche, elle est sous-exploitée (400 tonnes par an) et surtout consommé par les expatriés français, à cause, dit-on, des habitudes pastorales des Djiboutiens. S'appuyant sur une étude produite par l'Institut supérieur des techniques de pêches maritimes, Aden Hersi suggère que la capture peut aller de 3000 à 4000 tonnes par an sans causer un déséquilibre naturel.

D'autres événements conjoncturels accentuent davantage la dépendance du pays. Par exemple, à cause de la fin de la guerre Est/Ouest, Djibouti voit remis en cause son rôle stratégique. Le port de Djibouti a perdu son rôle de locomotive de l'économie nationale. La concurrence des ports d'Aden et de Djedda où les sources d'approvisionnements, pétroles entre autres, jouent en leur faveur (Marchés tropicaux, 1978; Aden Hersi, 1984), le prix élevé de l'énergie qui empêche les investissements étrangers et privés, le poids des réfugiés déplacés par les conflits de la région, et surtout la modernisation du port d'Assab (Éthiopie) ont considérablement réduit les exportations des marchandises en

transit vers Éthiopie¹⁵.

L'économie de service n'emploie qu'une proportion très limitée de la population active d'où l'importance du chômage. Difficile à mesurer en termes statistiques, le chômage endémique est une réalité bien pesante. Comme indique le tableau 1, le Service National d'Emploi (S.N.E) avance qu'en 1989, sur les 4 974 chômeurs qui se sont présentés auprès du bureau de main d'oeuvre, 856 d'entre eux ont été placés (Di.Na.S, 1989).

Tableau 1

Demands d'emplois et placements enregistrés auprès du Service National de l'Emploi (1977-1989)

Période	Demandes nouvelles	placements	Différence
1977	6.589	1.621	-4.968
1978	3.558	1.209	-2.349
1979	3.408	980	-2.428
1980	3.680	2.958	-722
1981	5.508	2.149	-3.359
1982	2.668	948	-1.720
1983	6.295	1.271	-5.024
1984	6.500	1.381	-5.119
1985	4.531	1.135	-3.396
1986	4.642	1.116	-3.526
1987	4.399	1.276	-3.123
1988	4.378	532	-3.846
1989	4.974	856	-4.118

Source: Direction Nationale des Statistiques, 1989.

Gozo estimait, en 1982, à 50.000 personnes, le nombre de chômeurs de la seule ville de Djibouti, ce qui nous semble un chiffre plus

¹⁵Les exportations passent de 450 000 tonnes en 1974 à 290 000 tonnes en 1987, soit une baisse de 40%. (Plan d'Orientation, 1991)

acceptable que celui fourni par le bureau de la main-d'oeuvre. Selon Aden Hersi (1984), on ne peut se fier aux données fournies par ce bureau car, dit-il, la réalité du chômage dépasse leurs simples estimations qui ne tiennent pas compte des aspects sociologiques du problème. Par exemple, du fait qu'il n'y a pas d'indemnité de chômage et surtout à cause du climat de favoritisme et de népotisme qui y régnent, rien n'oblige les chômeurs de s'inscrire au Bureau de la main-d'oeuvre (Aden Hersi, 1984). La Commission Économique pour l'Afrique (C.E.A, 1981) estimait en 1980 la population active de la République de Djibouti à 185.500 personnes, soit 53% de l'effectif total de l'époque. Ceci nous donne encore une idée de l'importance du chômage. Sur la base de notre propre définition et comme les collaborateurs du Plan d'Orientation (1991) le constatent, l'étendue du phénomène serait beaucoup plus élevée.

Difficile à mesurer en termes de définitions habituelles, le chômage frappe dans une proportion considérable la population active, les jeunes en particulier. (*Plan d'Orientation*, 1991).

Le chômage frappe plus les femmes que les hommes. Même si un certain nombre d'entre elles sont connues pour avoir participé à la lutte de libération nationale, les femmes djiboutiennes sont absentes des postes de haute responsabilité dans les institutions publiques (C.E.A, 1984). Marginalisées par cette économie dite moderne, elles se retrouvent nombreuses dans le secteur non structuré: commerce du khat, des légumes et des fruits (Martinez, 1994).

La contribution du secteur informel à la création de l'emploi est énorme. Selon Gozo (1982), il serait le plus important employeur du pays et se situerait même devant le secteur formel.

[...] le secteur non-structuré serait le premier employeur de l'économie djiboutienne fournissant environ l'équivalent de 81% de l'emploi total fourni par le secteur moderne, devant l'administration qui fournit en moyenne 22% du total des emplois et les constructions, TP et transports (21% environ). (Gozo, 1982 :34).

Même s'il permet de survivre à une grande partie de la population, le secteur informel est incapable d'absorber le taux de chômage devenu endémique. Et à cause de sa fragilité qui repose sur sa marginalité, l'économie informelle n'augure point un développement fiable ou durable (Martinez, 1994).

Pourtant, si toutes ces activités sont la preuve d'un dynamisme et d'une envie de réussir manifestes, il n'en demeure pas moins que les métiers informels, dans les pays en voie de développement comme en Occident, sont rarement porteurs d'une croissance durable. (Martinez, 1994 :93)

Entre autres choses cela réduit, par exemple, le bon fonctionnement de l'État, pour lequel l'apport fiscal assure sa survie, et celui du secteur formel de l'économie nationale. Il faut préciser enfin, que les activités de ce secteur se concentrent dans la capitale. D'ailleurs, toutes les études dont nous avons fait mention portent sur la ville de Djibouti.

Si le tertiaire tourné vers l'extérieur et dépassé par l'économie informelle conduit à la dépendance du pays, il favorise cependant, du fait qu'il est fondé sur une économie de services et de transports, une urbanisation (Decoudras, 1987). Cette urbanisation qui, selon Le Bourdieu et Le Bourdieu (1987), est accélérée et anarchique par rapport aux autres pays de la région, touche plus de 70% de la population djiboutienne. Avec une urbanisation concentrée dans la seule capitale où s'entasse le 2/3 de la population totale, Djibouti représente un cas extrême de disparité régionale (Lopez-Escartin, 1992). Comme nous l'avons déjà

signalé, les données ne nous permettent pas d'avoir une idée précise sur la répartition géographique de la population djiboutienne actuelle, ce qui nous oblige à utiliser les résultats contestés du dernier recensement de 1983.

Tableau 2

Répartition géographique de la population -1983

District	Effectif	Superficie Km ²	Densité H/km ²	Populatio n rurale %	Population urbaine %
Djibouti	155.670	600	259,5	3,5	96,5
Ali-Sabieh	45.493	2.400	19,0	49,0	51,0
Dikhil	38.301	7.200	5,3	47,4	52,6
Tadjoura	22.846	7.300	3,1	68,5	31,5
Obock	11.664	5.700	2,0	73,7	26,3
Ensemble	273.974	23.200	11,8	25,6	74,4

Source: Lopez-Escartin, 1992

Même si le chiffre de 273.977 ne reflète pas l'effectif global de la population, le tableau 2 montre l'inégalité qui existe entre les régions au sujet de la population. Par exemple, le plus petit des districts (600 km²), abrite à lui seul la quasi totalité de la population urbaine. Cette population est majoritairement somali¹⁶. L'inégalité ne se limite pas au seul aspect démographique. Les emplois disponibles se concentrent à 90% à Djibouti-ville (Gozo, 1982). D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que ce pays porte le nom de sa capitale. La population, toutes les activités économiques, politiques, économiques, politiques, administratives du pays y sont concentrées.

¹⁶Il n'y a pas de statistiques fiables à ce sujet mais en nous basant sur des connaissances subjectives, nous pourrions estimer le nombre des Afars vivants à Djibouti-ville à moins de 10%.

Plus des 2/3 de la population s'agglutinant alors dans la capitale Djibouti qui prend les allures de Ville-État-Nation, tant sont concentrés les activités économiques et les services administratifs. (*Plan d'orientation*, 1991 :172).

Le reste du pays qui, selon Thompson et Adloff (1972), est délaissé par l'administration coloniale, reflète, malgré les efforts du gouvernement, la rudesse de la vie: soif et famine. Pourtant depuis l'indépendance, le gouvernement djiboutien, en creusant des forages et en aménageant de nouveaux centres urbains, se montre plus préoccupé par la situation de la population rurale (Godet et Guedda, 1984; Decoudras, 1987). Le déséquilibre entre la capitale et le reste du pays cause un problème d'urbanisme grave. La disparité entre capitale et périphérie ou nord et sud crée une sorte de bipolarisation. Même la capitale connaît une division spatiale qui remonte à l'époque coloniale et qui n'est jamais remise en cause.

L'Indépendance a laissé intacte cette division urbanistique entre les «quartiers» et la «ville». Les différences de niveau d'équipement et de qualité du bâti restent fondamentales. Les quartiers sont la non-ville. Politiquement, au contraire, ces quartiers forment la ville populaire, la ville réelle, la base sociale des mouvements qui ont conquis l'Indépendance et le pouvoir de l'État. (Tribillon, 1983 :72)

Cette division, résultat d'une mauvaise gestion de la ville dans le passé comme dans le présent, n'est pas seulement urbanistique. Elle est également sociale. Après l'Indépendance, l'élite djiboutienne qui prend la relève des Français à la direction des différentes institutions de l'État rejoint, avec d'autres catégories de la société tels les commerçants et les entrepreneurs, ces derniers à la "vraie ville". Cependant, le rapport entre les deux parties de la capitale reste le même et les inégalités sociales s'accroissent davantage. Même s'il n'y a pas encore une étude faite sur ce sujet, le fossé qui sépare les deux mondes est visible à l'oeil nu. Les

collaborateurs du Plan de Développement (1982) constatent l'importance de l'inégalité sociale qu'ils dénoncent comme une menace pour l'unité nationale.

Une telle unité de la communauté nationale ne pourra être longtemps conservée, si l'on maintient à l'écart de la vie économique et sociale, de la répartition du revenu national 85% de la population active, urbaine ou rurale. (*Plan de développement 1982 :45*)

La "vraie ville" se situe au sud/est de la capitale et au bord de la mer alors que le reste du pays est généralement accidenté. La minorité des privilégiés qui réside dans cette partie chic de la capitale passent leurs vacances en France. Ils imitent le comportement des Français et l'accent des Parisiens. Avec ses plages, ses palmiers, ses rues goudronnés et ses grands magasins, la "vraie ville" dégage l'image d'une ville paisible. Mais la réalité est tout autre dans les quartiers populaires, déshérités et surpeuplés où les tensions interethniques (entre Afars et Somalis d'une part et entre les groupements somali d'autre part) font souvent la manchette des journaux.

Dans cette partie de la capitale, les maisons sont, en grand nombre, en tôle. Les rues, généralement en terre battue, se transforment, en cas de pluie, en véritable marais propice à l'expansion du paludisme. Dans ces quartiers, comme le grand bidonville de Balbala, tout le monde n'a pas accès à l'eau potable. Dans la majorité des cas, l'approvisionnement en eau se fait avec de tuyaux en plastique qui jalonnent les rues. Cette eau est par la suite conservée dans des tonneaux en plastique ou en métal. Surtout pendant la saison chaude, la coupure momentanée de l'eau courante et de l'électricité est une chose fréquente. A Balbala, situé près d'un dépotoir à ciel ouvert, la grande partie des maisons, construites avec des carcasses de voitures et de tôles ondulés,

sont sans eau courante et sans électricité.

Sur le plan ethnique, la division ne se limite pas à la séparation des Afars et des Somalis. Si le quartier Arhiba est associé aux Afars, d'autres quartiers "somalis" sont à prédominance Gadaboursi, issaq ou Issa. Les affrontements entre les communautés nationales se déclarent, généralement, entre les résidents de ces types de quartiers. Ces violences, dont les formes les plus fréquentes sont le coup de bâton et le lancement de pierres, font l'objet du septième chapitre du mémoire.

En dépit de la forte urbanisation, le taux de l'alphabétisation des citoyens reste faible. Cela a été estimé, en 1978, à 13.5% par la Commission Economique pour l'Afrique (Aden Hersi, 1984). Comme le tableau 3 le montre, le taux de scolarisation reste faible malgré les efforts déployés par le gouvernement depuis l'indépendance. Par exemple, pour l'année scolaire 1991-1992, sur 11 738¹⁷ enfants qui ont atteint l'âge de la scolarisation, moins la moitié, soit 5 299 sont inscrits.

Tableau 3

Évolution du taux d'admission

Années	88-89	89-90	90-91	91-92
Population scolarisable	10 742	11 064	11 396	11 738
Nouveaux inscrits	4557	4792	5039	5299
Taux d'admission en %	42,42	43,31	44,21	45,21

Source: Plan d'Orientation, 1991

¹⁷Le nombre réel serait beaucoup plus grand compte tenu de l'effectif de la population et du taux de croisement naturel évalué, en 1994, à 5% (Banque Mondiale, 1994).

Ces enfants connaissent à la fin de leurs études primaires ce que les collaborateurs du Plan d'Orientation appellent "le goulot d'étranglement du CM2", c'est-à-dire le concours sélectif d'entrée en sixième. En dépit de la légère amélioration entre 1988 et 1991, le taux de passage entre le primaire et le secondaire demeure bas (27% en 1991). Le tableau 4 indique que sur les 6029 qui arrivent à la fin de l'école primaire (CM2), seulement 1 631 d'entre eux réussissent à passer au secondaire(classe de sixième).

Tableau 4

Évolution du taux de passage CM2-Sixième

Années	88-89	89-90	90-91	91-92
CM2	5 328	5 735	6 029	6 344
6 ^{ème}	1 471	1 551	1 631	1 711
Taux	26,6%	27%	27%	27%

Source: Plan d'Orientation, 1991

Les étudiants qui finissent les études secondaires avec succès ne sont pas nombreux si on se fie aux résultats du tableau 5. Par exemple, à la fin de l'année scolaire de 1991-92, 229 étudiants dont 34 Français obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires.

Tableau 5

Évolution du taux de finissants du secondaire

Années	88-89	89-90	90-91	91-92
Bacheliers	719	202	224	229
Étrangers	34	34	34	34
Nationaux	145	168	190	195

Source: Plan d'Orientation, 1991

Le système éducatif de la République de Djibouti reste le même, au niveau de structure d'accueil, des programmes, des outils pédagogiques, que celui établi par l'administration coloniale. L'école publique comprend, à part le primaire, deux types de secondaire: le secondaire technique et le secondaire général. Le premier secteur est plus développé que l'autre. Après 19 années d'indépendance, les langues nationales (Afar et Somali) sont toujours bannis des programmes scolaires et l'enseignement supérieur est encore inexistant.

Le système d'éducation à Djibouti est similaire à celui de la France. L'enseignement est dispensé en français avec introduction de la langue arabe qui a été généralisée dans le primaire. Toutes les formations supérieures sont assurées à l'étranger. L'enseignement professionnel est effectué dans un lycée technique et dans des petits centres spécialisés de formation professionnelle rattachés au ministère du travail ou aux ministères techniques utilisateurs. (*Marché Tropicaux*, 1990 :1335).

Dans ce système quasi colonial, l'enfant djiboutien connaît mieux la géographie et l'histoire de la France que celles de son propre pays.

D'autres facteurs sociaux comme le Khat, plante verte consommée à cause de ses effets stimulants, et le faible pouvoir d'achat participent à la médiocrité de l'état de la population. L'espérance de vie à la naissance est en moyenne 50 ans. Près de 50% sont de jeunes de moins de 15 ans alors que moins de 2% de la population atteint la soixantaine (Abdallah, 1982). Les résultats concernant la santé de la population ne sont pas encourageants et la tuberculose qu'on appelle la maladie des pauvres fait encore ravage. Malgré les efforts des autorités sanitaires du pays et l'aide internationale, l'éradication de la tuberculose reste une tentative vaine. Cela tient, entre autres, à l'état de sous-développement dans lequel se trouve le pays (Mahyoub, 1988). Le

nombre d'habitants par médecin était 4.150 en 1984; celui d'habitants par lit d'hôpital demeurait à 408 en 1987 (Lopez-Escartin, 1992) et la mortalité infantile, estimée entre 1988-93 à 113,2 pour mille naissances, connaît une légère baisse par rapport aux années 1980-85 où elle s'élevait à 132 pour mille (Banque Mondiale, 1995).

En tenant compte des indices de développement ci-haut décrits, on peut dire que la République de Djibouti est un pays sous-développé. Mais comme cela a été le cas pour l'Afrique (chapitre 4), les causes du phénomène divisent les auteurs. Certains font ressortir des facteurs externes tandis que d'autres accusent l'organisation sociale des Djiboutiens. Ce débat fera l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE 6

Les origines du sous-développement de la République de Djibouti

6.1 Les facteurs "exogènes"

Pour certains auteurs, le problème de développement de la République de Djibouti s'explique surtout par des causes externes qui remontent au temps de la création du territoire. L'ancien Pount, pays de myrrhe et d'encens fort apprécié par les rois de l'Égypte ancienne, était indépendant de l'influence occidentale (Joint-Daguenet, 1992). Mais au 19^e siècle, à cause de l'ouverture du canal de Suez, un souci de nouer des relations commerciales avec l'Abyssinie se manifesta chez les Britanniques, les Français et les Italiens. Ces derniers voulaient prendre part au commerce éthiopien jusqu'à là peu exploité et les relations qu'ils voulaient établir avec l'Abyssinie reposaient essentiellement sur l'exportation des produits traditionnels éthiopiens et l'importation de leurs produits manufacturiers (Thompson et Adloff, 1972; Oberlé, 1985).

Les souverains chrétiens d'Abyssinie voyaient cette pénétration européenne d'un bon oeil. Avant toute autre chose, ils espéraient leur appui pour contrer l'opposition des peuples musulmans, afin de s'emparer complètement du contrôle du commerce et poursuivre leur expansion vers le Sud (Iyé, 1988). Ces musulmans qui détenaient la maîtrise et le monopole du commerce avec les Arabes étaient notamment des Somalis et des Afars.

Dans ces contrées, la conquête européenne se réalisait sous forme de traités. Pour ne citer que le cas de la colonisation française, il faut retenir quatre grands traités (Oberlé, 1985). Au Nord de l'actuelle République de Djibouti où la colonisation a débuté, les Français ont conclu, en 1962, avec les Afars, un traité dont les principes ne semblent pas clairs mais qui, selon la

version officielle, donnait à la France la cession d'Obock et la région avoisinante contre une modique somme de 10 000 Thalers (50.500 Francs). Au sud du pays, en 1885, par le traité d'Ambado, les Somalis ont accepté de céder le droit sur leur territoire en échange d'être protégés par la puissance de tutelle. Deux autres traités furent signés avec le roi Ménélik d'Éthiopie en 1897, l'un portant sur la reconnaissance de Djibouti comme débouché du commerce éthiopien et l'autre sur la définition des frontières. En Afrique, la question des frontières est devenue tabou depuis la Conférence d'Addis-Abéba de 1964, mais comme Oberlé le signale, parmi les trois puissances européennes ci-haut mentionnées, c'est surtout la France et l'Angleterre qui ont commis le plus d'erreurs, dans le sens où les plus fertiles des terres habités par des Afars ou des Somalis sont rattachées à l'Éthiopie, en ce qui concerne la délimitation territoriale avec l'Éthiopie.

A compter du moment où l'indépendance de l'Éthiopie ne pouvait plus être mise en cause, il devenait de peu d'utilité de posséder quelques arpents de désert en plus ou en moins (Oberlé, 1985 :79).

La Côte française des Somalis est non seulement une création des Français mais il faut souligner le caractère artificiel de cette création. Ce territoire, qui deviendra plus tard la République de Djibouti, a été constitué pour satisfaire les besoins immédiats de la France de l'époque. Selon Oberlé, en plus du commerce avec l'Éthiopie, les Français voulaient avoir une base de ravitaillement pour leurs navires mais ils se souciaient peu de la réalité historique, économique et sociologique lors de la délimitation du territoire. Tout en voulant ménager l'Éthiopie, ajoute-t-il, ils ont sacrifié les populations locales.

Ainsi, la création du chemin de fer avec l'Éthiopie et l'emplacement du port de Djibouti se conformaient à ces deux grands enjeux de l'impérialisme français. Pour des raisons géographiques, ces deux grandes oeuvres, moteurs même de l'économie nationale, sont réalisées au Sud du pays ce qui ne restera pas, selon Godet et Guedda (1984), sans conséquences. Entre autres choses, ce type d'économie, imposée par le colonialisme français à cause, dit-on, de la faiblesse de ressources naturelles (agricoles-minérales) du pays, a sonné le déclin des activités traditionnelles ou le commerce d'antan: sel, beurre, charbon. Cela touche particulièrement le Nord du pays (Godet et Guedda, 1984).

A cause de sa nature urbaine, ce type d'économie vide l'arrière-pays de sa population active (Decoudras, 1987). Cependant, pour les auteurs du Plan d'Orientation (1991) les causes de l'exode rural relèvent de la sécheresse, source du manque des ressources naturelles telles pâturages et eau, qui décime le bétail; de la thésaurisation du cheptel perçu comme un produit de prestige; et surtout de l'attraction exercée par la capitale sur les habitants des régions périphériques: eau potable, soins de santé, éducation, et emplois (*Plan d'Orientation*, 1991).

Decoudras (1987) souligne que l'attraction de la capitale, sans être le facteur principal de la faillite du monde rural, se conjugue avec une structure économique et sociale d'assistance. Autrement dit, l'urbanisation serait en grande partie encouragée par le système d'aide et de solidarité des Djiboutiens. A la recherche d'un éventuel soutien économique, les familles déjà installées en ville chercheraient à faire venir leurs proches. L'urbanisation accélérée ou le changement brusque du système pastoral amène l'intervention des organismes humanitaires ce qui place une grande partie des Djiboutiens dans une position de dépendance. Cette situation de dépendance touche plus les régions périphériques que la capitale.

La population de la région vit donc de plus en plus dans la dépendance de Djibouti; l'existence en brousse est de plus en plus subordonnée au passage du camion citerne et à la distribution de vivres, dans un contexte favorable à une mentalité d'assisté; dans les villages et les campements, la consommation de riz, de macaronis, de pains et de concentré de tomate, s'est substituée aux aliments traditionnels. (Decoudras, 1987 :113).

Si les populations rurales ont soif et attendent souvent le passage du camion-citerne, argumentent Godet et Guedda (1984), ce n'est pas parce qu'elles sont victimes d'un désastre écologique; car, le climat n'est pas plus aride et la nature n'est pas plus ingrate qu'avant. Mais les politiques d'encadrement (creusage des forages) des États colonial et néo-colonial ont occasionné la fragilisation de la population pastorale.

En fait, ce qui a changé, c'est la capacité de résistance du système pastoral, dont la vulnérabilité a augmenté du fait des saturations confortées par la politique d'encadrement. En ce sens, la sécheresse est un phénomène partiellement anthropique, fabriqué. (Godet et Guedda, 1984 :114)

Ces politiques sont en général responsables de l'installation et de la continuité des attitudes favorables à l'assistance. Cet état d'assistance qui caractérise la majorité des Djiboutiens plonge ses racines dans l'ère coloniale où la France, pour faciliter sa pénétration et son influence, rationnait les habitants en dourah, sucre ou thé (Godet et Guedda, 1984). La distribution des vivres pour acheter le vote de la population lors du référendum truqué de 1967 est un exemple parmi tant d'autres.

Avec le développement de l'économie de services à vocation libérale héritée de la colonisation, la dépendance des consommateurs s'accroît. Car ce système de développement "reste très sensible aux événements extérieurs et n'assure ni le plein-emploi de la population, ni l'écoulement des productions locales"

(Godet et Guedda, 1984). Ceci explique en partie l'importance du chômage. Pour Aden Hersi (1984), le chômage relève de deux causes principales : la première est causée par le déséquilibre entre l'offre et la demande et la deuxième, qui est plus structurelle, concerne l'inadéquation entre le marché de l'emploi et la main-d'oeuvre. Généralement la sous-qualification ou le manque de qualification ne répond pas à l'exigence des emplois disponibles. Il faut ajouter à cela l'afflux des réfugiés des pays voisins et de l'exode des ruraux nationaux.

L'inadaptation entre la formation professionnelle et le marché du travail accentue encore le problème. Il y a non seulement plus de généralistes que de techniciens spécialisés mais l'État forme des techniciens pour les engager par la suite comme des administrateurs (Gozo, 1982). Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer un diplômé de plomberie dans une banque comme comptable (Gozo, 1982).

Selon Lagarde (1989), le chômage est également dû en partie à l'inadaptation du système éducatif à la réalité sociale du pays. Calqué sur l'ancienne métropole, le système scolaire djiboutien, dont les déperditions sont énormes, produit chaque année des exclus qui, sans diplômes, grossissent les rangs des chômeurs. Assajog (1994) explique les difficultés des jeunes Djiboutiens à l'école par la coupure entre la langue maternelle et la langue d'enseignement. Non seulement le système éducatif est maladapté à la réalité sociologique du pays mais il faut également interpréter l'échec scolaire comme "un refus implicite" des enfants qui n'ont pas encore maîtrisé leur propre langue.

Djibouti ne semble pas concerné par la promotion des langues nationales en maintenant l'exclusivité de la langue française. L'Arabe est introduit depuis peu et en excluant nos propres langues dans les écoles nul ne doute que des difficultés demeureront et que le développement du pays en pâtira. (Assajog, 1994 :4)

Ainsi, l'auteur associe l'enseignement des langues maternelles et le développement du pays; et il donne comme exemple le Japon. D'une façon plus générale, l'école djiboutienne, dans ses structures et ses idéologies, reste coloniale. Et les enfants y accèdent souvent comme s'il s'agissait d'un "monde étranger". Dans ces rapports où le rejet mutuel semble évident, les enfants de régions périphériques sont plus touchés que leurs pairs de la capitale.

6.2 Les facteurs "endogènes" du sous-développement

D'autres auteurs soulèvent des facteurs endogènes comme la religion ou la coutume pour expliquer le sous-développement de la République de Djibouti. Selon Doudoub (1962), l'état de sous-développement des Afars et des Somalis de Djibouti aurait commencé lors de leur contact avec les Arabes. Il voit la pénétration de l'Islam, dans cette contrée, comme une chose systématiquement planifiée par les Arabes dans le but de s'assurer une domination non seulement culturelle mais également économique.

Or, ces Arabes dès qu'ils mirent le pieds sur le sol, ils trouvèrent devant eux des gens primitifs, mais dociles et sociables et qui pourrait être facilement endoctrinés. En effet, pour mettre en exécution leur projet, l'arme qu'ils utilisèrent dès le début pour étendre leur domination économique et dont les résultats escomptés dépassèrent toutes leurs prévisions fut la religion. Cette arme redoutable fut d'une efficacité extraordinaire et les détourna complètement de tout autre progrès. (Doudoub, 1962 :7)

Pour bien mener leur politique de domination, poursuit-il, les Arabes ont développé certaines stratégies dont la formation des religieux autochtones (Wadaadiin, en langue somali) assurait l'endoctrinement des gens de la brousse. Dans les villes et surtout dans les mosquées, ils auraient raconté aux nouveaux convertis la beauté du Paradis et ils leur auraient conseillé de mener une vie austère à l'exemple du prophète pour mieux réussir dans la vie future.

Ces principes, où la dévotion passerait avant tout autre activité, tout en leur empêchant de prendre contact avec la civilisation occidentale, auraient détourné les Afars et les Somalis de l'activité économique. Ceci, constituerait, d'après l'auteur, la première faiblesse héritée de la religion. La deuxième faiblesse aurait pour trait la polygamie. En se basant sur le régime matrimonial de l'Islam, le Somali ou l'Afar épouse plusieurs femmes sans se préoccuper de l'avenir des enfants. En se réfugiant derrière des idées fatalistes, il se déroberait impunément de ses responsabilités de parent. Mais est-ce que la polygamie est vraiment un héritage de l'Islam? Comment expliquer le fait que des sociétés non musulmanes, animistes entre autres, en pratiquent?

Cependant, selon l'auteur, la pauvreté des Afars et des Somalis ne se limite pas au seul facteur religieux. Car, ajoute-t-il, le système de socialisation de ces deux groupes sociaux serait un autre élément non négligeable. Par les obligations et les devoirs qu'elle stipule, la tribu constituerait un poids considérable sur les membres qui la composent. Fondée sur le principe de la solidarité pastorale, c'est-à-dire, sur la vie communautaire où les intérêts individuels sont subordonnés à ceux de la collectivité, la loi coutumière détermine la place de chacun au sein de la société tribale. En plus, cela créerait une population de "parasites" qui sans faire le moindre effort pour se trouver un emploi vivent du travail des autres.

Cela dit, l'auteur n'envisage aucune possibilité de développement tant et aussi longtemps que cette loi coutumière demeure en vigueur. Sur ce point, il rejoint la thèse de Thompson et Adloff (1972) selon laquelle la tradition nomade aurait empêché l'épanouissement économique des Afars et des Somalis.

Ce fut encore la coutume tribale qui dressa une sérieuse barrière à leur épanouissement économique en empêchant Issas et Afars de Djibouti de jouir des fruits de leur travail et, en fait, d'avoir une vie privée bien à eux (Thompson et Adloff, 1972).

Ces deux auteurs rapportent, sans préciser sur quoi se fonde leur affirmation, que les Afars de Djibouti refusent de travailler si leur chef n'est pas quelqu'un qui occupe une position supérieure dans la hiérarchie de leur tribu. Toutefois, il n'est pas clair dans leur texte si cette caractéristique s'applique à tous les Afars ou à une certaine catégorie de travailleurs. Selon Coubba¹⁸ (1993), les membres de cette ethnie seraient victimes d'une discrimination systématique planifiée par les Somalis et plus particulièrement par les Issas.

Réduite à la fonction servile au sein de l'Administration comme Ilotes chez les Spartiates, la nationalité Afar s'interroge en vain sur l'absence de mutations sociales en son sein: pas de bourgeoisie, pas de commerçants d'envergure, etc. Elle se plaint que son pouvoir d'achat régresse, se lamente sur la carence et l'échec scolaire de ses enfants, etc. A compétence égale, on embauche un Issa plutôt qu'un Afar, un Mamassane plutôt qu'un Furlaba (Coubba, 1993 :195-6).

Cette "ségrégation" dont Coubba fait mention s'expliquerait,

¹⁸La vision développée dans ce livre, écrit par un intellectuel djiboutien, est celle d'un militant politique. Nous aimerions avertir le lecteur quant au parti pris de ses propos.

selon Doudoub (1962), par la mainmise de la tribu sur la politique. Autrement dit, dans la politique du pays, l'élue qu'il soit ministre ou député, représente et défend les intérêts de sa tribu.

Cela n'est plus étonnant dans un pays où la politique générale se fait dans le cadre tribal et dont chaque élu n'a été choisi non pas pour ses capacités intellectuelles ou professionnelles, ni pour ses expériences dans les domaines politiques ou économiques; mais uniquement parce que sa tribu avait jugé nécessaire son élection (Doudoub, 1962 :33).

A Djibouti, toutes les relations sociales semblent être simplifiées par une dichotomie tribale qui s'illustre mieux avec cette phrase de Vigneras citée par Rabeh.

Deux races rivales en perpétuelle discorde, dont le suprême bonheur est de s'entre-déchirer et de se tuer (Vigneras, dans Rabeh, 1985 :73)

Assez souvent, les conflits sociaux sont ainsi interprétés comme une haine atavique entre les Afars et les Somalis, mais quelle serait la place du sous-développement là-dedans? L'exemple suivant sur l'urbanisation, prise comme un aspect du sous-développement, peut apporter une réponse, sommaire pour le moment, à la question posée. Selon Rabeh (1994), le pasteur somali, indépendamment de sa région de résidence, serait influencé par ses conditions d'existence: une écologie qui favorise l'élevage comme mode de production, une organisation sociale fondée sur la tribu ou le clan et garantie par l'institution du tribalisme. Ces conditions assureraient au nomade une existence autonome. Leur changement, à cause du déclin du monde pastoral, occasionne, en ville, une transformation de la nature du tribalisme.

Le mouvement des conditions naturelles, historiques et écologiques, qui détruit la base même de la société pastorale supprime nécessairement par là même les deux fonctions du tribalisme: comme forme de solidarité collective et moyen d'identification... (Rabeh, 1994 :113).

En suivant la même perspective, Iyé (1988) va encore plus loin. En brousse, soutient-il, l'entraide et la solidarité servaient aux Somalis comme des facteurs d'intégration sociale, mais en ville, cela se transforme en une sorte de dépendance. Par exemple, chaque nomade, peu importe le nombre de son troupeau, arrivait, sauf en cas de calamités naturelles comme la sécheresse, à se suffire lui-même et à subvenir aux besoins de sa famille, ce qui lui assurait, selon l'auteur, "une autonomie alimentaire et une indépendance par rapport à son groupe tribal". En milieu urbain, poursuit-il, le nomade rencontre de nouvelles réalités sociales inexistantes en son milieu naturel, comme le chômage, ce qui lui oblige à s'appuyer sur la solidarité tribale pour survivre. Ceci conduit à une situation où une ou quelques personnes seulement travaillent pour plusieurs membres de la tribu.

On sait que la solidarité tribale qui, en brousse jouait un rôle capital d'intégration et de sécurité sociale, se transforme en ville en phénomène pernicious que l'on a appelé "tribalisme", faute d'autres termes (Iyé, 1988 :107)

Donc, pour l'auteur, une certaine forme de tribalisme serait une des conséquences logiques de l'urbanisation qui place les nouveaux arrivants dans une position de dépendance.

5.3 Conclusion

Comme on peut le constater, les causes du sous-développement de la République de Djibouti ne font pas l'unanimité chez les auteurs. Les positions prises par ces derniers sont nombreuses mais nous pouvons essentiellement retenir deux choses. Premièrement, pour certains de ces auteurs, le sous-développement de la République de Djibouti aurait des origines socio-historiques qui s'expliquent par la conquête et la colonisation française. Selon eux, la colonisation, en plus de créer un territoire artificiel et économiquement peu fiable, a imposé une économie dominée par le secteur tertiaire qui a occasionné le déclin des économies traditionnelles. Cette même économie, une des sources de la dépendance du pays à l'égard du marché extérieur et de l'aide internationale, aurait provoqué un triple déséquilibre social: développement inégal entre nord/sud, entre capitale et arrière-pays et entre "vraie ville" et quartiers populaires. Ce type d'économie, également source principale de l'urbanisation accélérée, est incapable de donner du travail à tous les Djiboutiens d'où l'importance du chômage qui serait, en partie, redevable du système éducatif maladapté à la réalité sociologique du pays. L'articulation de ces facteurs aurait conduit à la dépendance, d'où le sous-développement.

Cependant, pour d'autres auteurs, le sous-développement serait causé par des facteurs internes comme la religion, la coutume ou l'organisation tribale. En d'autres mots, l'organisation sociale des Djiboutiens constituerait des obstacles infranchissables pour le développement du pays. Ce courant de pensée semble expliquer le sous-développement par le tribalisme mais des auteurs comme Iyé (1988) et Rabeh (1994) montrent jusqu'à quel point la dépendance provoquée par l'urbanisation renforce le tribalisme.

Nous traiterons les relations entre le sous-développement et le tribalisme au chapitre 8 mais le prochain chapitre présente un aperçu sur l'histoire des conflits sociaux en République de Djibouti.

CHAPITRE 7

Bref éclairage sur l'histoire des conflits sociaux en République de Djibouti.

Au sujet des tensions ou des conflits interethniques en République de Djibouti, trois événements ou dates retiennent l'attention des historiens: 1949, 1966 et 1976.

7.1 La violence au sein de la communauté somali de 1949.

Lorsqu'on analyse l'histoire des conflits sociaux de ce pays, on se rend compte de la relative tranquillité du climat social qui y régnait avant 1949, année où éclate une hostilité au sein de la communauté somali de Djibouti. Cette violence collective qui impliquait deux tribus somali, les Gadaboursis et les Issas, a fait 43 victimes et plusieurs blessés. L'élection du premier sénateur somali serait, selon Doudoub (1962), la cause de cette violence qu'il qualifie la plus meurtrière dans l'histoire de Djibouti. L'élection de ce premier sénateur, membre de la tribu Gadaboursi, aurait suscité la colère des Issas qui se sentiraient frustrés ou évincés. Ce raisonnement se distingue mal du sens commun selon lequel la cause du conflit proviendrait tantôt des Gadaboursis et tantôt des Issas et cela en fonction de l'appartenance tribale de la personne qui commente l'événement.

D'autres auteurs qui se sont penchés sur la question semblent dépasser cette analyse en situant le problème dans son contexte économique et social. Par exemple, Thompson et Adloff (1972), tout en récusant l'idée selon laquelle la Côte Française des Somalis serait sans conflits interethniques avant 1949, caractérisent l'événement de cette année comme l'aboutissement d'un long processus qui a commencé entre les deux guerres mondiales. Selon ces auteurs, la domination économique des Arabes, qui se serait affirmée durant cette période, aurait semé la zizanie entre les autres groupes sociaux.

Cela n'était pas tout à fait vrai car la prééminence arabe, entre les deux guerres mondiales, a provoqué l'antagonisme des tribus indigènes au point qu'il devint un motif de violence, la cause de cette rivalité fut la compétition économique. (Thompson et Adloff, 1972 :99)

Selon ces auteurs, les effets de la domination économique des Arabes sont renforcés par la création d'une assemblée élue en 1945. Avant cette date, l'administration coloniale a été assurée par un Gouverneur assisté de fonctionnaires métropolitains et de notables locaux. Ils poursuivent leur argumentation en y ajoutant:

Il est certain que l'accession à la citoyenneté française de tous les autochtones en 1946 et, plus tard, l'élection des représentants territoriaux au parlement français et au Conseil local, exacerba cette hostilité et conduisit ainsi à d'autres conflits entre tribus. (Thompson et Adloff, 1972 :99)

Par rapport à l'Afrique occidentale et équatoriale qui a subi la colonisation française, le Conseil représentatif de la Somalie Française comporte beaucoup de différences qui lui sont préjudiciables. Entre autres, cela ouvre une nouvelle ère de division entre les principaux groupes ethniques: Somalis, Afars et Arabes. Car les représentants sont choisis sur la base de l'origine ethnique et l'administration coloniale justifie ces choix par l'absence de maturité politique en Somalie Française (Thompson et Adloff, 1972).

Oberlé (1985) insiste lui aussi sur l'aspect politique de l'événement mais il ne cherche pas le lien que cela pourrait avoir avec la réalité économique et sociale du pays. Pourtant, il relate que Djibouti a connu une période de prospérité considérable entre les deux guerres mondiales et que la Seconde guerre a freiné ce développement. Malgré que l'auteur ne fait pas ressortir le lien

entre cette situation particulière et le tribalisme, il paraît que cette nouvelle situation où l'exode rural s'intensifie et où le chômage, inexistant auparavant, s'installe d'une façon définitive, pourrait, peut être, avoir une influence sur l'hostilité de janvier 1949.

7.2 L'explosion sociale de 1966

La situation économique et sociale se détériore davantage dans les années 60 au point que Oberlé intitule son chapitre sur l'année 1966 "Tableau d'une misère: Djibouti en 1966". Il y a non seulement une stagnation économique mais les problèmes d'ordre social sont nombreux et méritent une certaine considération. Par exemple sur le sous-emploi chronique, Oberlé (1985) écrit:

La situation sociale est aggravée par la présence permanente du chômage. Quelques chiffres suffisent à illustrer le problème de l'emploi à Djibouti: 11.700 travailleurs salariés recensés en 1965, 4.400 sont employés dans des services publics (militaires et fonctionnaires européens exclus), 2.500 dans les services domestiques, 1.100 dans le commerce et les banques, 900 dans le bâtiment et les T.P, 2.500 dans la manutention et les transports, 300 dans les industries. (Oberlé , 1985 :167)

La "misère intellectuelle" est encore plus grave. Le pays compte, en 1966, 5 ou 6 diplômés de l'université. Contrairement aux autres pays africains, soutient l'auteur, l'administration coloniale a retardé le développement de l'instruction de la population pour assurer les bonnes positions économiques et sociales aux expatriés. Même ceux qui arrivent à avoir cette éducation, ajoute Mallet (1966), ne se trouvent pas d'emploi. Cette éducation, non garant d'avenir mais qui éloigne les jeunes de leur milieu traditionnel, conduit, selon l'auteur, à leur aliénation.

C'est ainsi qu'ils se retrouvent dans les clubs où, faute d'animateurs, ils passent le plus clair de leur temps à faire de la politique. (Mallet, 1966 :1954)

C'est dans cette atmosphère de délabrement social que se sont déroulés les heurts entre les indépendantistes et les partisans de la puissance coloniale lors du passage du général de Gaulle à Djibouti en 1966 et le référendum truqué qui s'en est suivi. L'intervention de la Légion française fait 40 morts et 70 blessés.

Cependant d'autres auteurs pensent déceler les causes de cet événement dans les relations des Djiboutiens avec leurs "frères" des pays voisins. Selon Malécot (1977), ces émeutes violentes trouvent leurs origines dans les intérêts divergents des Afars et des Somalis. Si pour les premiers, la présence de la France sur leur territoire garantirait leur sécurité, ajoute-t-il, les seconds pro-somaliens caresseraient le rêve d'accéder à l'indépendance pour se joindre à la Somalie.

Mais cette stabilité devait être de courte durée et, depuis 1960, Djibouti devait connaître une agitation quasi-permanente entretenue par les éléments allogènes très sensibles à la propagande en faveur de l'union prêchée depuis Mogadiscio. De leur côté, la grande majorité des Afars, à l'exception de quelques jeunes évolués, repoussait avec vigueur toute idée de rapprochement avec la Somalie. Certains d'entre eux craignant le départ de la France, tournaient leurs regards vers leurs contribuables (sic) de l'autre côté de la frontière, caressant le rêve, soigneusement entretenu par les agents d'Addis-Abéba, d'une grande Dankalie fédérée à l'Ethiopie. (Malécot, 1977 :42-43)

Donc, les causes de cette violence proviendraient de deux objectifs incompatibles orchestrés à partir des pays voisins mais qui, sur le plan intérieur, se manifestent sous forme de tensions et de conflits.

Rabeh (1985) rejette les thèses expliquant cet événement par

l'hostilité Afar-Somali qui aurait été provoquée par "la crainte" des Afars face à "l'endoctrinement" des Somalis par l'idéologie du pan-somalisme. Selon lui, les relations entre les deux communautés se sont détériorées sous "la politique de diviser pour régner" de la colonisation française. De plus, il fait un lien entre la situation économique et sociale du pays et l'événement de 1966-67.

Cette situation économique et sociale bloquée avait été la cause de la violente explosion populaire et des événements de 1966. (Rabeh, 1985 :102)

Leymarie (1976) décrit mieux cette situation économique et sociale bloquée en soulignant le sous-emploi et l'insuffisance de l'instruction publique. Or, c'est cette situation où les Somalis sont plus touchés que les autres groupes qui explique, selon l'auteur, l'explosion de 1966-67.

Dès lors, le mécontentement de la jeunesse Issa ou Somali, ouvertement défavorisée dans l'accès à l'instruction ou au marché de l'emploi, comme l'acquisition de la citoyenneté française, allait constituer une des données politiques de base de la politique à Djibouti: les émeutes de 1966 (lors du passage du général de Gaulle) puis en 1967 (lors du référendum sur l'autodétermination) en témoignent. (Leymarie, 1976 :92)

7.3 Le conflit entre les Afars et les Somalis de 1976

La troisième violence collective implique directement les Afars et les Somalis et se produit peu de temps avant l'Indépendance. En 1976, l'affrontement, entre des partisans de la Ligue Populaire Africaine pour l'Indépendance, parti politique majoritairement somali au début, et ceux de l'Union Nationale pour l'Indépendance, composé essentiellement d'Afars, fait 16 morts et 64 blessés.

Pour Nolde (1976), cet incident se présentait comme l'indice d'une instabilité politique et sociale suscitée par des forces externes et internes. Selon lui, l'indépendance de la République de Djibouti serait une illusion sans la protection militaire de la France, à cause, dit-il, de la revendication des pays voisins (Éthiopie et Somalie) d'une part et de l'hostilité à caractère "ethnique" des Djiboutiens d'autre part.

Voici donc un territoire qui, indépendamment de toute idéologie, de toute rivalité entre grandes puissances, de toute séquelle de colonialisme, se trouve soumis en permanence, à ses frontières et à l'intérieur de ses frontières à une triple menace: celle qui a pour origine les ambitions de la Somalie; celle qui est latente dans la volonté de l'Éthiopie de ne se laisser ni démembrer ni couper du monde extérieur; celle enfin, qui découle de sa division ethnique et qui n'est certes pas la moindre des trois. (Nolde, 1977 :73)

L'auteur renie les conséquences néfastes du colonialisme sur le tribalisme et semble mettre toute la responsabilité sur le dos des populations locales et des pays limitrophes. Mais cette vision des choses où les affrontements entre l'Éthiopie et la Somalie auraient suscité des conflits internes ne serait pas le point de vue toujours défendu par le colonialisme pour assurer sa présence sur ce territoire?

Dans ses analyses de ce conflit de la veille de l'Indépendance, Saint-Véran (1977) souligne la complexité de cette réalité sociale souvent qualifiée d'ethnique ou de tribale.

Certes, le problème racial est un élément difficile à maîtriser pour l'instauration de la paix locale, mais il n'est pas le seul et se superpose à la politique, à l'évolution sociale, à l'économie, aux relations extérieures et au facteur stratégique. (Saint-Véran, 1977 :45)

7.4 Conclusion

Il ressort de cette analyse socio-historique des conflits sociaux une volonté de dépasser le réductionnisme "ethnïcisant" qui veut interpréter tout conflit social comme une manifestation tribale inhérente au comportement primitif des sociétés locales. La plupart des auteurs retenus soulignent la complexité de la réalité souvent décrite comme ethnique ou tribale. Ces quelques jalons historiques nous permettront peut-être de mieux saisir la nature de cette complexité sociale dans le prochain chapitre où il sera question du rapport entre l'ethnïcité, le tribalisme et le sous-développement en République de Djibouti.

TROISIÈME PARTIE: ETHNICITÉ, TRIBALISME ET SOUS-
DÉVELOPPEMENT, LE CAS DJIBOUTIEN

CHAPITRE 8

Ethnicité, tribalisme et sous-développement en République de Djibouti.

Dans le premier chapitre de notre mémoire, nous avons défini le tribalisme contemporain comme un phénomène social nouveau qui, loin de se réduire à une manifestation de traditionalisme ou de primitivisme, exprime des contradictions socio-économiques actuelles. Dans les chapitres 4 et 5, nous avons caractérisé la République de Djibouti comme un pays sous-développé. Nous avons mis en relief, entre autres, l'économie de services, l'urbanisation, le chômage, l'éducation faible et la dépendance comme des indicateurs du sous-développement. Dans ce chapitre qui va porter sur les liens que l'on peut faire entre l'ethnicité, le tribalisme et le sous-développement en République de Djibouti, nous allons envisager ce lien au niveau du développement inégal tant sur le plan local que mondial. En d'autres termes, nous allons circonscrire les effets du sous-développement sur le tribalisme à travers le déséquilibre social provoqué par les facteurs de sous-développement ci-haut mentionnés.

Dans ce pays, nous avons déjà signalé la prépondérance de l'économie de services qui, en plus de sonner le glas des économies traditionnelles, a occasionné la concentration de toutes les activités économiques, administratives et la quasi totalité de la population dans la capitale. Ce type d'économie basée sur le transport maritime et le chemin de fer crée une sorte de déséquilibre social et économique entre le nord et le sud du pays. Comme le souligne Sylla (1977), ce déséquilibre pourrait influencer le tribalisme.

La concentration d'un groupe ethnique près des commodités que procure par exemple un port ou une voie ferrée peut intensifier les pressions faites sur celui-ci par l'exode de tribus. D'où des tensions et des antagonismes de toutes sortes, fondés sur des problèmes d'intérêts économiques. (Sylla, 1977 :91)

Dans le sens où le port et le chemin de fer, moteurs mêmes de l'économie nationale, sont implantés au sud majoritairement somali; cela pourrait en partie expliquer les antagonismes, entre les Afars et les Somalis, souvent hâtivement qualifiés d'"ethnique" ou de "tribal".

Par exemple, la nouvelle conjoncture économique où les activités portuaires et ferroviaires connaissent une baisse considérable ne semble pas indépendante des conflits qui ont secoué la République au début des années 1990. Le Front pour la Restauration de l'Unité et la Démocratie, mouvement politique essentiellement afar, prend les armes et menace l'existence même du pays. Les membres de ce mouvement ont accepté de déposer les armes après avoir conclu une entente avec le gouvernement. Cette entente, qui s'est faite sans l'intervention de la France, portait notamment sur l'équilibre entre les Afars et les Somalis à savoir le développement de l'instruction publique et la création d'emploi. Ainsi, si durant la guerre, les revendications de ce mouvement semblaient être guidés par l'appartenance ethnique (séparation des Djiboutiens en fonction de leur identité ethnique, par exemple), au moment des négociations, la nature de leurs réclamations apparaît plus socio-économique. Sans être transformée par les négociations, la vraie nature de ces enjeux pourrait être masquée par les moyens extrêmes utilisés, c'est-à-dire, la violence. Faut-il interpréter cette entente comme un signe d'une remise en question du paternalisme français? Répondre à une telle question nous paraît une pure spéculation pour le moment. Mais il faut rappeler que durant ce

conflit qui fait de milliers de victimes, la position de la France¹⁹ semblait ambiguë.

Le déséquilibre entre le nord et le sud du pays ne peut se comprendre sans le mettre en relation avec l'autre déséquilibre entre la "vraie ville" et les quartiers populaires de la capitale. Par exemple, dans les quartiers pauvres de la capitale, la différenciation ne se manifeste pas seulement entre les Afars et les Somalis mais au sein même des Somalis. Donc, si ces groupes s'opposent, ce n'est pas à cause de leur appartenance ethnique ou tribale, c'est plutôt à cause du développement inégal.

Étudiant le cas de Cansamance au Sénégal, Copans (1978) relève que le développement inégal, en plus d'être mondial, est également un phénomène local entretenant des relations étroites avec le tribalisme.

Le développement inégal avantage, selon les périodes, des types de milieu, de production ou de forme sociale. Ces avantages frappent des groupes ou des fractions "ethniques", les coupent, les opposent aux autres groupes de même origine. (Copans, 1978 :102)

A Djibouti, le développement basé sur l'économie de services est non seulement incapable de donner du travail à tous les Djiboutiens mais il semble encore participer au phénomène du développement inégal. Le développement inégal s'explique mieux en termes de "vraie ville"/reste du pays plutôt que nord/sud ou "vraie ville"/quartiers populaires. D'après les collaborateurs du Plan de Développement (1982), le développement du pays favorise une minorité de privilégiés de 15% (chap.5) qui mène une vie aisée comparable à celle des coopérants occidentaux, alors que la masse

¹⁹Elle appuyait tantôt un camp, tantôt un autre et cela tout en restant formellement neutre.

appauvrie n'arrive même pas à survivre. Ela (1982) voit cette situation de bipolarisation comme un élément parmi les facteurs qui participent au renforcement de la différenciation ethnique. D'ailleurs, nous verrons plus loin la réaction de cette masse écartée de la vie économique et sociale.

De plus, le fait que cette économie de service favorise le travail intellectuel au détriment du travail technique pourrait expliquer le constat de Gozo (chap.4) où des techniciens formés pour devenir des plombiers ou électriciens sont embauchés comme des administrateurs ou comptables dans l'administration publique. Lorsqu'un plombier fraîchement diplômé d'une école technique devient un comptable dans une banque cela pourrait s'interpréter comme un signe de favoritisme ethnique ou tribal ce qui serait susceptible de renforcer le tribalisme.

L'économie de service ne serait pas cependant le seul élément qui alimente le tribalisme en République de Djibouti, il y aurait également de l'urbanisation. Le fait que certains quartiers de la capitale conservent leur prédominance ethnique ou tribale de l'époque coloniale complique davantage le problème du tribalisme. Par exemple, chaque fois qu'il se produit des incidents impliquant deux ou plusieurs personnes d'identité ethnique différente, le quartier Arhiba, presque exclusivement afar, est soupçonné. Cependant, ceci, par rapport à la nature sociale de l'urbanisation de Djibouti, ne serait qu'un aspect secondaire du problème. L'urbanisation, associée à la modernité ou perçue comme un facteur de détribalisation, constate Copans (1989), est souvent interprétée comme un élément qui combat la manifestation du tribalisme

mais, ajoute-t-il, la nature de l'urbanisation provoquerait de fait, en second temps, une retribalisation ou supertribalisation qui conserverait certaines apparences de tribalisme (Copans, 1989 :312).

L'auteur établit un lien entre l'urbanisation et le tribalisme. Toutefois, il reste ambigu sur le type d'urbanisation qui renforce le tribalisme. Si cela dépend de la nature d'urbanisation, par quoi celle-ci se caractérise? S'agit-il de celle qui conduit au sous-développement? D'après ses écrits, c'est une interprétation possible. Selon Amin (1988), l'urbanisation qui conduit au sous-développement se reconnaît par la non-industrialisation.

Lorsqu'on regarde de près la nature de l'urbanisation de la République de Djibouti, on peut se rendre compte jusqu'à quel point cela, en plus de l'absence de l'industrialisation, a engendré d'autres phénomènes sociaux. Dans ce pays, l'urbanisation est accompagnée par un chômage endémique et un taux d'alphabétisation faible. Ces éléments, tout en plaçant la majorité des Djiboutiens dans un rapport de dépendance, semblent entretenir le tribalisme. En effet, le loyalisme tribal ne masquerait pas ainsi de réalités de nature différente?

En Afrique, on a tendance d'associer le problème d'intégration nationale au tribalisme mais Lombard (1969) souligne que le problème d'intégration nationale se pose en termes de rapports socio-économiques. Ainsi, nous pensons comme Lombard que c'est à cause du chômage et du manque d'une politique d'intégration sociale de la part de l'État (indemnités de chômage, par exemple) que la solidarité tribale dont découlent le népotisme, le favoritisme et le clientélisme, devient la seule référence possible pour la majorité défavorisée.

[...] les "associations originaires", généralement la seule expression de ce tribalisme, sont les uniques groupes d'entraide que l'émigré trouve en ville et s'il fait appel à eux, c'est qu'il n'y a pas d'organismes d'État, comme en Occident, qui peuvent se charger de résoudre les problèmes sociaux ou ceux du travail. (Lombard, 1969 :80)

Si le chômage doit être regardé comme une source possible de l'exacerbation du tribalisme, la scolarisation en serait une autre. La faiblesse de l'instruction publique accentue encore les impacts du chômage sur le tribalisme. Sur ce point Nicolas (1973) peut nous éclairer en argumentant que le fait de se référer à sa tribu est déterminé, entre autres, par le niveau d'éducation et l'occupation professionnelle.

Le cadre "ethnique" n'est pas le seul cadre sociologique de la vie de l'Africain moderne. L'attachement de celui-ci à son groupe "ethnique" varie selon ses fonctions, son statut, son éducation, ses engagements politiques ou l'événement. (Nicolas, 1973 :1023)

Cette logique renvoie au caractère social du tribalisme. Par exemple, à Djibouti, dans la "vraie-ville" où vivent généralement les plus nantis et mieux éduqués de la société, les déchirements ethniques sont peu présents. Dans ces milieux, la solidarité tribale impliquant des individus moins dépendants économiquement et socialement, semble plus masquée. Donc, il semble que se sont les gens les plus défavorisés économiquement et socialement qui font appel le plus à l'appartenance tribale. Sans travail et sans une instruction suffisante, les habitants des quartiers déshérités n'ont d'autres issues que de faire appel à la solidarité tribale, même si cela est déformée par les nouvelles réalités sociales qui se reflètent mieux à travers les rapports inégalitaires entre les habitants de la "vraie ville" et ceux du reste du pays.

Comme le livre de Coubba (chap.6) en témoigne, il est facile de faire le procès des Issas en les accusant de sectarisme ou de ségrégationnisme parce que tout simplement le président de la République est issu d'eux, mais si on remplaçait celui-ci par quelqu'un d'une autre ethnie ou tribu, est-ce que cela effacera le

problème du tribalisme? Compte tenu de la nature sociale et économique du problème, nous pensons que telles solutions demeureront illusoire tant et aussi longtemps que la majorité des Djiboutiens seront contraints de s'appuyer sur la solidarité tribale.

En République de Djibouti, il serait possible, nous semble-t-il, d'atténuer les déchirements ethniques ou tribaux en réduisant l'inégalité de revenu entre les Djiboutiens. Ela (1982) explique que l'une des meilleures façons pour combattre le tribalisme serait d'empêcher les gens d'être contraints de s'appuyer sur ce qu'il appelle "des formes de solidarité étroite", c'est-à-dire, la solidarité tribale. Ceci dit, le tribalisme ne serait qu'une conséquence de l'insécurité sociale suscitée par le manque de travail et d'éducation.

Par exemple, pour se trouver un emploi ou faire retourner en classe son enfant chassé de l'école à cause de manque de places, bref pour faire valoir ses droits civiques, le Djiboutien ordinaire s'appuie sur sa tribu. Ses revendications sont loin d'être ethniques mais la référence à l'appartenance tribale leur procure une possibilité d'action, une reconnaissance ou une légitimité qu'elles ne pouvaient avoir autrement. Sous cet angle le problème ethnique ou tribal ne serait qu'un canal à travers lequel d'autres problèmes d'ordre économique et social s'expriment.

Ces différents aspects du sous-développement qui semblent alimenter le tribalisme sont structurés par la dépendance. Car, l'économie de services, comme l'urbanisation accélérée, le chômage endémique et un faible niveau d'éducation, produit la dépendance.

Par rapport aux autres pays africains, la dépendance vers l'extérieur de la République de Djibouti est encore plus grave: elle est notamment alimentaire. Or, on peut se demander si un pays dépendant jusqu'aux besoins alimentaires pourrait être à l'abri de

la mainmise extérieure. Une telle dépendance rend le pays plus vulnérable aux exigences de l'aide internationale. L'aide internationale, incarnation parfaite de cette dépendance, ne garantit pas un développement durable. Elle est même susceptible, selon certains, de provoquer un désordre social. Lors de la 39ème session ordinaire de l'Assemblée générale de l'O.N.U, Sankara, l'ancien président burkinabé, soulignait les effets néfastes de cette aide en question.

Certes, nous encourageons l'aide qui aide à nous passer de l'aide. Mais en général, la politique d'assistance et d'aide n'a abouti qu'à nous désorganiser, à nous asservir, et à nous déresponsabiliser dans notre espace économique et culturel. (Sankara, dans Ziegler, 1986 :156)

La République de Djibouti est tributaire de ce type d'aide, qui répond d'abord et avant tout aux besoins des occidentaux.

Le pays a certainement besoin de l'aide de la part de la communauté internationale mais pas une aide qui lui rend encore plus dépendant. Car une telle aide risquerait d'exacerber les tensions et les antagonismes entre les groupes ethniques. Au lieu de dons de nature alimentaire (macaroni et tomates en conserve) qui, nous avons vu au chapitre 6, favorisent l'installation de la mentalité d'assistance, Djibouti a plutôt besoin des moyens appropriés pour mieux exploiter ses rares potentiels naturels (pêche, élevage, production de sel, par exemple) éclipsés par l'hypertrophie du secteur tertiaire.

Selon Amin (1988), la dépendance est la principale caractéristique du rapport inégal entre les pays de l'hémisphère nord et ceux de l'hémisphère sud (Amin 1988). Dans cette optique, ces facteurs de sous-développement qui, comme nous avons vu, influencent le tribalisme en République de Djibouti, ne seraient que des articulations locales du développement inégal mondial.

Autrement dit, l'articulation de différents facteurs de sous-développement conduit à un développement inégal qui n'est rien d'autre qu'un reflet du développement inégal mondial, c'est-à-dire ce qu'on appelle par euphémisme "sous-développement".

Si le sous-développement de la République de Djibouti doit être regardé, en partie, comme une des conséquences de la mondialisation, nous pouvons suggérer un lien entre l'ethnicité, le tribalisme et le sous-développement. En d'autres termes, à la lumière de nos analyses et surtout dans le sens où le développement inégal accentue l'opposition entre les gens de même origine ethnique, nous pensons que ce phénomène peut renforcer le tribalisme.

Cette situation où des facteurs externes semblent influencer le tribalisme, pourtant conçu comme un fait de nature culturelle, nous fait réfléchir sur le lien entre les facteurs exogènes et les facteurs endogènes du sous-développement.

Conclusion

Les facteurs dits endogènes et exogènes sont-ils distincts ou au contraire entretiennent-ils des relations d'interdépendance? Il est difficile de répondre à une telle question en si peu d'espace mais il faut souligner que, dans le contexte actuel de mondialisation, il n'y a pas de facteurs purement endogènes. Le sous-développement de la République de Djibouti s'explique tant sur le plan externe qu'interne, mais on ne peut saisir la source du phénomène si on néglige allégrement le principal facteur dont découlent tous les autres problèmes, soit la dépendance du pays face à l'étranger. Comme nous avons pu constater avec les historiens, la dépendance de la République de Djibouti a des origines profondes qui remontent à la conquête française mais qui se sont accentuées avec le type d'économie instaurée par la

colonisation.

Decoudras (1987) veut expliquer l'intervention humanitaire comme quelque chose engendré par la crise du monde rural. Mais l'aide internationale, comme l'économie tertiaire, respecte et répond aux lois et aux aspirations de l'économie de marché. Autrement dit, la logique de l'intervention humanitaire ou internationale est complexe mais il faut souligner les vrais enjeux que cela masque. Entre autres choses, la création de la dépendance pour mieux intégrer le monde rural dans l'économie de marché paraît l'une de ses préoccupations.

Le sous-développement de la République de Djibouti se structure autour de différentes composantes dont la dépendance constitue la principale. L'articulation de ces dites composantes reliée au développement inégal mondial paraît un facteur majeur qui nourrit et entretient le tribalisme. Autrement dit, le sous-développement de Djibouti a un double aspect: Il y a d'une part un développement inégal entre le centre et la périphérie dont la République de Djibouti fait partie intégrante mais ce rapport inégal a suscité des contradictions locales ou un déséquilibre social local qui, en République de Djibouti, s'observe à travers les relations entre le sud et le nord; capitale et arrière-pays; "vraie ville" et quartiers populaires. Ce double aspect du développement inégal, fondement même du sous-développement du pays, alimente le phénomène du tribalisme.

CHAPITRE 9

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette recherche, ayant eu pour principale visée de démontrer le rapport entre l'ethnicité, le tribalisme et le sous-développement en Afrique, a été menée à partir d'une revue de la littérature. Parmi la documentation dépouillée, certains écrits, produits généralement par des spécialistes en sciences sociales, dépassent l'idéologie prédominante qui considère le tribalisme comme une réapparition du traditionalisme "primitif". Ces écrits, même s'ils ont permis la conceptualisation de notre problématique, montrent leurs limites quant il s'agit de vérifier nos hypothèses. En d'autres termes, compte tenu du contexte vaste de l'Afrique et du caractère général du concept de sous-développement, le lien envisagé paraît hypothétique, d'où notre choix de faire une étude de cas. Pour des raisons que nous avons précédemment expliquées (chap.1), ce choix s'est arrêté sur la République de Djibouti.

L'exemple de Djibouti montre comment l'ethnicité ou le tribalisme, sans se réduire à une simple expression du traditionalisme "primitif", peut être influencé par des phénomènes sociaux comme le chômage endémique ou le manque d'éducation. Car, c'est pour échapper à l'insécurité provoquée par ces dits phénomènes sociaux que les gens s'appuient sur la solidarité tribale dont découlent, comme nous avons déjà signalé, le népotisme, le favoritisme ou le clientélisme. Ainsi, le "tribaliste" chercherait dans l'appartenance tribale une sorte de sécurité même si son action s'exprime parfois sous forme de "fierté". Dans cette situation de sous-développement qui renforce le tribalisme, certaines couches de la population djiboutienne semblent être plus touchées que d'autres et cela tient en partie du développement inégal entre la "vraie ville" et le reste du pays. Le développement inégal pourrait contribuer à l'opposition entre les Afars et les Somalis et la division au sein des Somalis. Comme Constantinides (1989) constate, c'est la privation de la vie

économique, sociale et politique qui oblige certaines gens à se référer à l'appartenance ethnique.

C'est l'exclusion sur le plan social, économique et politique qui provoque le plus la mobilisation des groupes ethniques. (Constantinides, 1989 :106)

Cependant, nous avons déjà souligné que le développement inégal de la République de Djibouti ne serait qu'une articulation locale du développement inégal mondial. En Afrique, lorsqu'on observe les tiraillements entre les Tutsis et les Hutus au Rwanda et au Burundi, l'anarchie au Libéria et en Somalie, on doit se poser des questions quant au lien que ces déchirements entretiennent avec les contradictions sociale, économique, politique, suscitées en partie par le développement inégal mondial, et auxquelles les États africains sont confrontés.

Ainsi le développement inégal entre les pays du Nord et ceux du Sud ne semble pas indépendant des déchirements dans le Tiers-Monde. Selon Amin (1994), par exemple, la manifestation ethnique dans les pays de la périphérie provient de la crise d'accumulation du capitalisme mondial.

Dans les périphéries du tiers monde, particulièrement dans les plus fragiles d'entre elles, celles qui constituent le quart monde, la crise non seulement érode le surplus mais le réduit à néant, ne permettant plus même d'assurer la reproduction simple du système. L'éclatement du pouvoir et de la classe dirigeante, la désintégration du pays, peuvent alors prendre des formes extrêmes, comme la Somalie en témoigne. (Amin, 1994 :21)

Cette crise est non seulement de nature économique et sociale: stagnation ou régression des conditions sociales et économiques. Elle est également de nature idéologique dans le sens où elle se

réfère à la perte des illusions (sans qu'elles soient remplacées par d'autres).

Il se dégage de ces analyses qu'en Afrique, l'ethnicité ou le tribalisme, sans être un phénomène purement idéal ou culturel, se cristallise dans la vie matérielle, c'est-à-dire, dans des conditions socio-économiques propres à chaque pays mais qui sont en partie constitutives du développement inégal global.

BIBLIOGRAPHIE

Abdallah, Anis. (1983). Djibouti, ville et pays en voie de développement, Rapport de travail, Djibouti

Aden Hersi, Mahamoud. (1984). Économie et développement de la ville de Djibouti, Thèse de 3e cycle, géographie, Bordeaux III, IGER.

Amedon, E. Honmapo. (1982). "La petite production marchande: base d'un développement endogène?", Vivre et survivre dans les villes africaines, sous la direction de I. Deblé et Ph. Hugon, Paris: PUF, pp. 202-207

Amin, Samir. (1973). Le développement inégal: essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique, Paris: Minuit.

Amin, Samir. (1988). L'accumulation à l'échelle mondiale, Paris: Anthropos

Amin, Samir. (1989). La faillite du développement en Afrique et dans le Tiers-Monde: une analyse politique, Paris: l'Harmattan.

Amin, Samir. (1994). L'ethnie à l'assaut des nations: Yougoslavie, Ethiopie, UNRISD/L'Harmattan

Amselle, Jean-Loup. (1990). "Ethnie", Encyclopaedia universalis, France, S.A, pp.971-73

Amselle, J-L. et Le Bris, E. (1982). "De la petite production marchande à l'économie mercantile", Vivre et survivre dans les villes africaines, sous la direction de I. Deblé et Ph. Hugon, Paris: PUF, pp. 163-173

Anonyme. (1990). "Djibouti lutte contre la faiblesse de ses ressources naturelles", Marchés Tropicaux et Méditerranéens, no. 2323 pp.1333-36

Assajog, Ibrahim. (1994). "Les langues nationales à l'école", La Nation du 27 Octobre, p.4, Djibouti

Aubry, Marie-Christine. (1990). Djibouti: bibliographie fondamentale, Paris: l'Harmattan

Balandier, Georges. (1982). Sociologie actuelle de l'Afrique noire, P.U.F. Vandôme.

Banque Mondiale. (1994). " Djibouti", Trends in developing economies, pp. 131-134

Banque Mondiale. (1995). "Djibouti", Social Indicators of Development p.94-95

Barth, Frederik. (éd) (1969). Ethnic Groups and Boundaries: organisation of culture difference, Boston: Little

Barthoud, Gérard. (1986). " Le développement: entre l'impasse et le mirage", Il était une fois le développement..., Lausanne, Montréal, Édit. D'en bas.

Bayart, Jean-François. (1983). "Les sociétés africaines face à l'État", Pouvoirs, no.25, pp. 23-39

Bohannan, P. et Dalton, G. (1962). Markets in Africa, Evanston, Northwestern University

Bourdieu, Pierre. (1961). Sociologie de l'Algérie, Paris: PUF

Boutros-Ghali, Boutros. (1972). les conflits de frontières en Afrique, Paris: Ed. techniques et économiques

Breton, Roland. (1981). Les ethnies, Que sais-je?, Paris: PUF

Breton, Raymond. (1983). "La communauté ethnique, communauté politique", Sociologie et Sociétés, vol. xv. no.2, pp. 23-37

Brie, Christian de. (1988). "Géopolitique d'un continent: les trois plaies de l'économie, Le Monde Diplomatique, no. 470, p.14

Bruyne, Paul de. (1974). Dynamique de la recherche en sciences sociales, Paris: PUF

Chabaane, Hamid. (1990). "Un constat d'équilibre: Djibouti, terre de volonté", Jeune Afrique, no. 1544, pp.41-71

Constantinides, Stephanos. (1989). "De l'autonomie relative de l'ethnicité en tant que construit idéologique", Études ethniques au Canada, vol.,XVII, no. 2, pp. 102-114

Copans, Jean. (1978). "Ethnies et régions dans une formation dominée. Hypothèse à propos du cas sénégalais", Anthropologie et Sociétés, vol.2, no.1 pp. 95-115

Copans, Jean. (1989). "Tribalisme", Encyclopaedia universalis, Fr. S.A. pp.949-52

Coquery-Vidrovitch, Catherine. (1985). Afrique noire: permanences et ruptures, Paris: Payot

Coquery-Vidrovitch, C. et Moniot, H. (1992). L'Afrique noire de 1800 à nos jours, 3^e éd. rév., Paris: PUF

Coubba, Ali. (1993). Djibouti: une nation en otage, Paris: l'Harmattan

Couet, J-F. et Brémond, J. (1978). Pays sous-développé ou pays en voie de développement?, tome.1, Paris: Hatier

Chrétien, Jean-Pierre. (1985). "Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi", Au coeur de l'ethnie, sous la direction de J.-L. Amselle et E. M'bokolo, Paris: La Découverte, pp.129-165

Decoudras, Pierre-Marie. (1987). "Occupation de l'espace périphérique de la ville de Djibouti: évolution des genres de vie traditionnels et sédentarisation des pasteurs nomades", Cahiers d'Outre-Mer, 40 (158), pp.93-126

Djibouti, Direction de la Planification. (1982). Plan de développement économique et social, vol.1-2, Djibouti

Djibouti, Direction de la Planification. (1991). Plan d'Orientation des actions et des projets de développement économique et social, Djibouti

Djibouti, Direction Nationale des Statistiques. (1989). Annuaire statistique de Djibouti, Djibouti

Diop, Serigne. (1992). "Parti unique aux multiples partis, ou la démocratie introuvable", Afrique contemporaine, no.164, pp. 145-152

Doudoub, Idriss Ahmed. (1962). Esquisse ethnique des divers groupements autochtones de Djibouti. Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer, mémoire no.1110

Dozon, Jean-Pierre. (1985). "Les Bété: une création coloniale", in Au coeur de l'ethnie, sous la direct. de J-L. Amselle et E. M'bokolo, Paris: La Découverte, pp.49-85

Ela, Jean-Marc. (1982). L'Afrique des villages, Paris: Karthala.

Etounga, Daniel. (1991). L'Afrique a-t-elle besoin d'un plan d'ajustement culturel, Paris: Nouvelles Éditions du Sud

Furtado, Celso. (1966). Développement et sous-développement, Paris: P.U.F.

Godet, J. et Guedda, M. (1984). "Le pastoralisme en République de Djibouti", Production pastorale et Société, no. 15, pp.99-119

Gozo, Laurent. (1982). Le secteur non-structuré à Djibouti, Programme des emplois des compétences techniques pour l'Afrique (PECTA)/ BIT, Addis-Abéba

Granger, Gilles-Gaston. (1988). Pour la connaissance philosophique, Paris: Odile Jacob

Grellet, Gérard. (1982). Les structures économiques de l'Afrique noire, Paris: P.U.F

Hamel, Jacques. (1995). "Quelques notes pour un regard neuf sur la méthode de cas en sociologie et en anthropologie" (article encore non publié)

Hugon, Philippe. (1968). Analyse du sous-développement en Afrique Noire, Paris: PUF

Hugon, Philippe. (1993). L'économie de l'Afrique, Paris: L'Harmattan

Hyden, Goran. (1990). "Structure sociale et développement économique africains", Stratégies pour un nouveau développement en Afrique, textes réunis par R. J. Berg et J. S. Whitaker et traduits par A. Sauvêtre, Paris: Economica, pp. 51-76

Isajiw, W.W. (1980). "Definitions of ethnicity", in J. Goldstein et R. Bienvenue (éd), Ethnicity and ethnic relations in Canada, Tronto: Butterworths

Iyé, Ali Moussa. (1988). Le verdict de l'arbre, Dubai: International Printing Press

Joint-Daguenet, Roger. (1992). "La Côte africaine du golfe d'Aden au milieu du XIX^e siècle", Revue française d'Histoire d'Outre-Mer, vol. 79 nos.294-297, pp.87-113

Juteau, Danielle. (1983). "La reproduction de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal", Sociologie et Société, vol, XV.no.2, pp.39-54

Kabou, Axelle. (1991). Et si l'Afrique refusait le développement? Paris: l'Harmattan.

Knutsson, K.E. (1969). "Dichotomization and integration", in F. Barth (éd), Ethnic Groups and Boundaries, Boston: Little, pp.86-100

Lacoste, Yves. (1981). La géographie du sous-développement: géopolitique d'une crise, Paris: PUF

Lagarde, André. (1989). "Djibouti, incertitudes au pays du Pount", Marchés Tropicaux et Méditerranéens, no 2258, pp.398-399

Latouche, Serge. (1986). Faut-il refuser le développement? Essai sur l'anti- économique du Tiers Monde, Paris: PUF

Latremolière, Jacques. (1978). "Djibouti et l'économie de services", Marchés Tropicaux et Méditerranéens, no.1719 pp.2763-2665

Lavroff, D.G. et Malibeu, A. (1968) "Le pouvoir politique en Afrique Noire", in Merle Marcel (dir), l'Afrique noire contemporaine, Paris: Librairie Armand Colin, pp.321-388

Laymarie, philippe. (1976). "La Ligue Populaire Africaine pour l'Indépendance", Revue française d'études politiques africaines, no. 124, pp.91-108

Le Bourdieu, F. et Le Bourdieu, P. (1987). "Problèmes socio-économiques dans la façade orientale africaine et le îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien, dans Annales de Géographie, no.533 vol.96 pp. 1-32

Lemarchand, René. (1983). "Quelles indépendances? in Pouvoirs, no.25, pp.131-147

Lombard, Jacques. (1969). "tribalisme et intégration nationale en Afrique noire", L'Homme et la société. No.12, pp.6986.

Lopez-Escartin, Nuria. (1992). Données de base sur la population: Djibouti, Centre français sur la population et le développement

Mahyoub, Mohamed. (1988). Les fondements socio-économiques de la planification: le cas de la tuberculose en République de Djibouti, Thèse de doctorat, économie, Montpellier I

Mallet, Roger. (1966). "Djibouti: problèmes ethniques et politiques", Revue de Défense Nationale, décembre, pp.1947-55

- Malécot, Georges. (1977). "Djibouti, demain l'indépendance", Afrique et Asie modernes, no.112, pp.40-50
- Martinez, Laurent. (1994). L'économie informelle de la ville de Djibouti, mémoire, Aix-Marseille III
- Médard, Jean-François. (1983). "La spécificité des pouvoirs africains", Pouvoirs, no.25, pp.5-22
- Médard, Jean-François. (1992). " «Big Man» en Afrique: esquisse d'analyse du politicien entrepreneur", L'Année Sociologique, no.42, pp.167-92
- Meillassoux, Claude. (1960). "Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-substance", Cahiers africaines, vol.4, pp.38-67
- Mercier, Paul. (1961). " Remarque sur la signification du tribalisme actuelle en Afrique noire", Cahier international de sociologie, volume 31, pp.61-80.
- Nadel S.F. (1947). The Nuba. An anthropological Study of the Hill tribes in Kordofan, Londres: Oxford University Press

Nicholas, Guy. (1972). "crise de l'état et affirmation ethnique en Afrique noire contemporain", Revue française de science politique, vol. XVII, No.5 pp.1017-1048

Nicolas, Guy. (1973). "fait ethnique et usages de concept d'ethnie", Cahiers internationaux de sociologie, vol. L1V, pp.95-125

Nolde, André. (1976). "Djibouti: indépendance, oui mais...", Défense Nationale, no.32, pp.69-77

Oberlé, Ph. et Hugot, P. (1985). Histoire de Djibouti des origines à la République, Dakar: Présence Africaine.

O.N.U, Commission Économique pour l'Afrique. (1981). Socio-economic aspects of poverty: case study, Djibouti, Genève

O.N.U, Commission Économique pour l'Afrique. (1984). Les femmes djiboutiennes dans le processus de développement: situation et besoins, Addis-Abéba: Centre africain pour la recherche et de la formation de la femme

Person, Yves. (1981). "L'État Nation et l'Afrique", Le mois en Afrique, no.190-191, pp.27-35

Rabeh, Omar Osman. (1985). République de Djibouti ou roue de secours d'...Ethiopie? Paris: Silex

Rabeh, Omar Osman. (1994). La Nation somalie: brochure 4, Paris: Imprimerie Soler

Rostow, W.W. (1963). Les Étapes de la croissance économique, Paris: Seuil.

Saint-Véran, Robert. (1977). A Djibouti, avec les Afars et les Issas, Cagnes-sur-mer: éd. R.Tholomier

Schwarz, Alf. (1983). Les dupes de la modernisation: développement urbain et sous-développement, Montréal, Nouvelle Optique.

Sfia, Mohamed salah. (1979). "Système capitaliste mondial et transition au socialisme", Sociologie et sociétés, vol. 11 no.2, pp.59-68

Sylla, Lanciné. (1977). Tribalisme et parti unique en Afrique Noire. Esquisse d'une théorie générale de l'intégration nationale. Paris: Presses de la fondation Nationale des sciences politiques.

Thomson, V. et Adloff, R. (1972). Djibouti et la Corne de l'Afrique, traduction française par R. St-Véran, Stanford: California Stanford Press

Tribillon, Jean-François. (1983). "Urbanismes et gestions urbaines de Djibouti", Le mois en Afrique, no. 207/208, pp.69-76

Traoré, Bakary. (1983). "De la genèse de la Nation et de l'État en Afrique Noire", Présence Africaine, Nos 127/128, pp. 149-160.

Van den Berghe, P.L. (1971) " L'Ethnicité en Afrique" in Revue Internationale des sciences sociales, vol.23, n.4, pp.539-50

Van den Berghe, P.L. (1978). The ethnic phenomon, N.Y: Elsevier

Weber, Max. (1971). Économie et Société, Paris: Plon.

Ziegler, Jean.(1986). Sankara, un nouveau pouvoir africain, Lausanne/ Paris: Favre/ ABC